

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

**L'action éducative et culturelle des archives
Enquête sur les services éducatifs**

par
Morrad BENXAYER
chargé de l'action et de la diffusion pédagogiques et
culturelles

Direction des archives de France
Département des publics
2004

Sommaire

Introduction.....	1
Les outils d'évaluation de l'action éducative et culturelle.....	1
Les enjeux de l'action culturelle et pédagogique : problématique.....	4
Les objectifs de l'enquête et la méthode adoptée.....	6
Plan de l'étude.....	7
Résultats.....	8
I. LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES.....	8
1- Les moyens humains : les effectifs.....	8
2- Les moyens matériels : les équipements.....	10
- les espaces fonctionnels et culturels.....	10
- les surfaces exploitées.....	10
- le matériel audio et multimédia.....	10
- les équipements de confort.....	10
- l'accessibilité des services.....	11
II. LA POLITIQUE DES PUBLICS.....	12
1- L'action culturelle et pédagogique.....	12
1.1 L'Offre.....	12
- L'offre générale au public.....	12
- L'offre aux étudiants.....	14
- L'offre aux jeunes et aux scolaires.....	15
1.2 Les cadres et les dispositifs réglementaires et conventionnels.....	17
1.3 Les partenariats.....	18
2- La communication.....	20
2.1 Les services proposés.....	20
2.2 Les produits de communication.....	20
3- La diffusion culturelle et pédagogique.....	22
3.1 Les services proposés.....	22
3.2 Les produits offerts ou vendus.....	22
4- La connaissance des publics.....	23
4.1 La fréquentation.....	23
4.1.1 Les publics.....	24
4.1.2 Les publics scolaires.....	25
4.2 Les études de publics.....	26
5- Les archives nationales.....	26
III. LES ARCHIVES SANS SERVICES ÉDUCATIFS.....	27
1- Etat des actions réalisées.....	27
2- Les besoins exprimés par les archives sans services éducatifs.....	30
Conclusion.....	31
Liste des sigles et abréviations.....	36

Avertissement

Malgré son caractère exhaustif, l'enquête sur les services éducatifs des archives françaises n'a pas pour prétention de montrer la totalité des moyens et des activités mis en œuvre par les services d'archives en direction des publics. Elle s'appuie toutefois sur un échantillon significatif de données pour dessiner à un moment précis la tendance des services d'archives en matière de politique culturelle et éducative.

En dépit de l'imprécision de quelques indicateurs sur des données chiffrées (temps de travail, nombre d'effectifs, fréquentation et catégories de publics scolaires), les résultats obtenus répondent à une cohérence d'ensemble que viennent conforter les enquêtes antérieures, les rapports d'activité et les récentes études des publics. Les indicateurs, une fois améliorés, seront intégrés dans la grille d'évaluation des services d'archives du rapport annuel d'activité de la direction des Archives de France.

L'action éducative et culturelle des archives

Enquête sur les services éducatifs

Introduction

En juillet 2003, la Direction des archives de France a lancé une enquête auprès des services d'archives nationales et territoriales afin de collecter des informations complètes et précises sur les activités éducatives et culturelles de ces derniers et sur les moyens qu'ils mettaient en œuvre pour les réaliser.

Le rapport d'enquête réalisé entre janvier et avril 2004 par le Département des publics, initiateur de l'opération et concepteur du questionnaire d'enquête, se propose de présenter les résultats significatifs de l'analyse des données ainsi que les tableaux de ces résultats. Il a également pour objectif de faire la synthèse des données collectées et de préconiser des conseils et une première aide aux personnes chargées de l'action éducative et culturelle dans la mise en place d'un service éducatif et la réalisation d'une politique conduite en faveur des scolaires et, plus généralement, des publics adultes.

En préambule de cette analyse et de ses résultats, il convenait d'indiquer dans quel cadre s'inscrivait l'enquête sur les services éducatifs et, notamment, quelle était sa pertinence par rapport aux outils qu'utilisait la Direction des archives de France pour connaître les publics des archives et évaluer les actions éducatives et culturelles de ces dernières. Il s'agissait, par ailleurs, de connaître l'état des réflexions sur l'évolution de l'activité éducative et culturelle des archives et notamment en déterminer les enjeux. Enfin, il convenait de présenter les objectifs de l'enquête, justifier la méthodologie employée et expliciter le plan d'étude adopté.

Les outils d'évaluation de l'action éducative et culturelle

Selon les termes de l'article 1 du décret n°73 du 27 mars 2002, portant sur l'organisation de la direction des archives de France, cette institution centrale a pour mission, entre autres, d'évaluer et de contrôler l'action de l'Etat en matière d'archives publiques, notamment à des fins culturelles. Plus précisément, la direction : « définit et coordonne la politique d'action culturelle et éducative appliquée aux archives et suit (...) les actions menées par le ministère dans ce domaine » (article 8).

L'enquête sur les activités éducatives et culturelles des archives constitue à ce titre un instrument de mesure de l'action des services éducatifs sur les publics jeunes et, plus généralement, sur les publics dans leur ensemble.

La dernière grande enquête menée par la direction des archives de France a plus de dix ans. Elle avait été initiée dans le but de fournir des renseignements pour un numéro spécial de la revue de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie « *Historiens et*

Géographes », consacré aux services éducatifs des archives et publié en décembre 1989. Cette enquête avait concerné essentiellement le Centre historique des archives nationales et les archives départementales. Elle avait consisté à collecter des informations sur les conditions de fonctionnement des services éducatifs, sur le nombre et la nature des expositions et sur le nombre et le type de publications réalisées durant la même période.

Le bilan qu'avait présenté Jean Favier, alors directeur des archives de France, était plutôt satisfaisant en regard des 40 années d'existence de ce dispositif. Ainsi, 88 services éducatifs fonctionnaient dans les archives départementales en métropole et en Outre-Mer et 11 services éducatifs dans les archives communales. 133 professeurs avaient bénéficié de 339 heures hebdomadaires de décharge et de 150 heures supplémentaires durant l'année 1988. Mettant en avant la volonté de l'école de s'ouvrir aux institutions culturelles, Jean Favier indiquait les efforts multipliés des archives qui avaient produit 32 nouvelles publications, scientifiques et pédagogiques, dont des productions audiovisuelles, et organisé pas moins de 55 expositions nouvelles pour la même période. Il concluait sur la nécessité de coopérer plus avant avec toutes les instances régionales et départementales des ministères de la culture et de l'éducation nationale et sur la transformation du service éducatif en service d'action culturelle, pour lequel la seule action du professeur n'était plus suffisante. Il évoquait, en définitive, l'évolution du binôme professeur-archiviste en véritable équipe éducative.

Parmi les dispositifs mis en place par le ministère de la culture et de la communication pour mieux accompagner les actions des services éducatifs et des services culturels, les études d'évaluation des publics constituent des instruments privilégiés d'observation, de connaissance et d'analyse des pratiques des publics. Les résultats obtenus au moyen de ces études permet d'établir à la fois des priorités en temps réel face aux attentes et aux réactions des publics, scolaires et adultes, et à plus long terme des projets d'amélioration de l'offre culturelle. On peut citer à juste titre l'exemplarité de l'Observatoire permanent des publics, initié par la Direction des musées de France en 1990 auprès d'une dizaine de musées puis élargi ensuite à d'autres musées. Sa mise en place partait, pour ses concepteurs, du constat suivant : l'inexistence d'outils fiables et peu coûteux à la disposition des musées pour connaître leurs visiteurs à tout moment et sur une longue période. Le principe même de cet observatoire reposait sur l'idée de faire des analyses régulières permettant de comparer des données dans le temps, ce qui induisait la recherche des raisons des variations, et donc de les analyser et de voir comment remédier aux défauts que l'on observait ou comment développer les qualités repérées par les visiteurs. Sa nouveauté consistait non seulement dans l'outil d'analyse des dysfonctionnements qu'il proposait mais aussi dans le fait qu'il désignait les points particuliers sur lesquels il était ensuite possible de travailler pour corriger ces dysfonctionnements. Les réponses n'étaient pas évidemment inscrites mécaniquement dans le dispositif de l'observatoire, mais relevaient des solutions apportées par l'ensemble des professionnels du musée et des responsables de la politique culturelle dans laquelle s'inscrivait le musée. Dans cette optique, certains problèmes pouvaient être pris en charge par les responsables de la signalétique et de la communication externes (ville, syndicat d'initiative, office de tourisme, Direction départementale de l'équipement...). D'autres problèmes pouvaient être résolus par le service culturel ou par ses partenaires (Education nationale, chambre de commerce et d'industrie...). D'autres encore pouvaient être pris en charge par les conservateurs, concepteurs des expositions. Chacun des thèmes abordés par l'observatoire et par son outil de base - un questionnaire auto-administré - correspondait à des actions à entreprendre dans ou hors du musée afin d'améliorer la qualité de la visite, de l'accueil et des services offerts aux visiteurs. C'est, en référence à cet outil, et dans cette perspective que la direction des archives de France a demandé au Département des études et de la prospective (DEP) du Ministère de réaliser une étude sur les publics des archives départementales et communales qui n'avaient jamais fait l'objet d'une enquête quantitative. Le but de cette étude, lancée en 1999, était de permettre, grâce à une meilleure connaissance des profils et des besoins des lecteurs,

d'améliorer l'accueil des différentes catégories de publics et de diversifier les actions en leur direction.

Les informations recueillies dans l'étude ont permis de préciser le profil des lecteurs des archives, après les évolutions observées par les archivistes depuis trois décennies. L'enquête a aussi permis de connaître les attentes de l'ensemble des lecteurs auxquelles les nouvelles possibilités offertes par l'informatique et l'Internet permettront de répondre en partie à terme. Elle s'inscrit donc comme une étape dans la réflexion entreprise par la direction des archives de France sur la politique des publics des archives. Enfin, l'enquête a montré l'intérêt considérable d'un public d'amateurs pour l'histoire saisie à la source, directement ou par le biais de la généalogie. A ce titre, elle pose la question du développement des actions en faveur de ce public et du renforcement de ces pratiques culturelles.

En 2001, une étude est commandée par la Direction pour connaître les usagers des archives nationales. L'objet de l'étude est de décrire et analyser, d'un point de vue qualitatif, les relations actuelles entre les archives nationales et leurs usagers dans les quatre centres ouverts au public : à Paris, le CARAN (Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales), à Fontainebleau, le Centre des archives contemporaines (CAC), à Aix-en-Provence, le Centre des archives d'Outre-Mer (CAOM) et à Roubaix, le Centre des archives du monde du travail (CAMT). Cette étude est actuellement en cours ; aussi on s'attachera à exposer rapidement la méthode utilisée par la société ARCMC, prestataire de l'étude. Les données recueillies ou en cours de collecte sont le résultat d'entretiens individuels, de type semi-directif, avec des usagers des archives nationales, centrés sur leurs pratiques, leurs attentes et leur niveau de satisfaction à l'égard des différents centres, et plus particulièrement celui qu'ils avaient fréquenté le plus récemment. Parallèlement à ces entretiens, l'approche des relations entre les archives nationales et leurs publics a comporté des entretiens avec des représentants de la direction et des personnels des quatre centres : conservateurs, documentalistes et agents d'accueil. Les informations qui seront présentées dans le rapport d'enquête d'étape constituent une analyse qualitative de la problématique de l'étude. Elle donc pas de signification statistique mais seulement une valeur d'hypothèse. Elles font cependant partie de la plate-forme sur laquelle seront définies les informations à recueillir, avec une portée statistique, dans la phase quantitative de l'enquête par sondage représentatif auprès des usagers des quatre centres.

Les rapports d'activité de la Direction des archives de France et des services publics d'archives constituent également des outils périodiques d'évaluation des activités éducatives et culturelles des archives. C'est à partir des enquêtes statistiques annuelles réalisées sous forme de questionnaire par le Département du réseau institutionnel et professionnel (DRIP) de la Direction que les données quantitatives et qualitatives des services d'archives sont intégrées au rapport d'activité général. Par ailleurs, les services éducatifs des archives départementales et communales adressent aux académies, ainsi qu'à l'Inspection générale de la direction des archives de France, un bilan annuel de leurs activités.

Si l'on se rapporte au dernier rapport d'activité de la DAF, en 2000 le Centre historique des archives nationales (CHAN) disposait de deux professeurs bénéficiant d'heures de décharge accordées par le ministère de l'Education nationale, correspondant pour l'un à un temps complet, pour l'autre à un mi-temps. Le service éducatif du Centre des archives du monde du travail était composé de deux professeurs, assisté dans leur travail par un conservateur, qui bénéficiaient en tout de 6 heures de décharge. Pour la même période, 158 professeurs assumaient la responsabilité des services éducatifs des archives départementales (99 archives), soit une moyenne de 1,58 professeurs par département. Le nombre des professeurs n'est en général pas lié à la population du département, seuls des éléments d'explication relevant de l'histoire des services peuvent justifier les disparités constatées entre les départements. Le nombre des professeurs ne pouvant à lui seul permettre d'évaluer l'importance des moyens humains dont disposent les services éducatifs, il faut

rapprocher ce chiffre des heures de décharge ou des heures supplémentaires accordées par l'Education nationale. Ainsi, on pouvait totaliser en 2000 près de 274 heures de décharge, pour une moyenne de trois heures par service, et de 328 heures supplémentaires, ce qui représente une moyenne approximative de trois heures par service. Parallèlement, les Conseils généraux ont mis à la disposition des services éducatifs, pour la même période, près de 156 agents des archives départementales, soit une moyenne de 2 par département. L'aide de ces agents étant ponctuelle, il est difficile de comptabiliser le nombre d'heures consacrées au service éducatif. Sur les activités proprement dites des services éducatifs, en 2000, 103 expositions, dont 51 itinérantes et 51 fixes, ont été présentées au public. La fréquentation de ces expositions n'est pas systématiquement connue, compte tenu du manque d'outils ou de grilles de comptage. Même constat pour distinguer les catégories de visiteurs. Cependant, certaines expositions ont accueilli plusieurs milliers de visiteurs, comme *L'échappée sportive du Moyen Age à 1945*, organisée par le service éducatif du Nord (13 100 visiteurs).

En ce qui concerne les archives communales, pour l'année 2000, 15 services disposaient d'un professeur affecté à cette tâche : Amiens, Arles, Bayonne, Béziers, Calais, Chartres, Cholet, Dunkerque, Lorient, Marseille, Montbéliard, Nantes, Reims, Saint-Malo et Tourcoing. La moyenne des heures de décharge est de 2 à 3 heures hebdomadaires tandis que trois services (Marseille, Lorient et Nantes) disposent d'heures supplémentaires (moyenne de 3,3 heures hebdomadaires). Environ 572 classes ou groupes d'enfants, soit 14 571 élèves, auront participé à des visites d'archives communales en 2000, si l'on excepte les services qui n'ont pas comptabilisé les groupes d'enfants ou les classes ni les catégories d'élèves (primaire, secondaire). Durant la même période, les archives communales ont présenté 202 expositions, dont 135 pour des villes de moins de 50 000 habitants, 44 pour les villes comptant entre 50 000 et 100 000 habitants, et 23 pour des villes de plus de 100 000 habitants. Comme pour les archives départementales, et pour les mêmes raisons, la fréquentation de ces expositions n'est pas toujours connue.

L'enquête nationale sur les services éducatifs, pour sa part, doit aider à améliorer les indicateurs que la Direction des archives de France met en place dans son rapport annuel, notamment en s'efforçant de les rendre plus pertinents et plus aisés à renseigner. La spécificité du questionnaire élaboré à partir d'un modèle qui a déjà fait ses preuves à la direction des musées de France (enquête des services éducatifs et culturels lancée en 2000) est d'élargir le champ des investigations en inscrivant véritablement les services d'archives dans leur environnement économique, social et territorial, en envisageant notamment tous les cas possibles de partenariats et les dispositifs réglementaires ou conventionnels existant au niveau local, interdépartemental et interrégional, ainsi qu'au niveau transversal (relations interculturelles ou transdisciplinaires, relations intersectorielles – Education nationale, justice, tourisme, santé, agriculture...). Sans préjuger de la qualité des enquêtes menées antérieurement par la direction des archives de France, cette enquête va s'efforcer de rationaliser une information restée encore trop insuffisante pour aider à construire ou à accompagner une véritable politique culturelle. Cette observation permet de poser réellement la question des enjeux de l'action culturelle et pédagogique des services éducatifs et, plus généralement, des archives.

Les enjeux de l'action culturelle et pédagogique : problématique

Il a été évoqué, plus haut, à l'occasion des 40 ans d'existence des services éducatifs, la nécessaire transformation de ces services en services d'action culturelle. Il est un fait que la direction des archives de France a mené une action pionnière en créant, dès 1950, les premiers services éducatifs situés dans des établissements culturels. Aujourd'hui, et au travers de ce qui s'est développé dans d'autres établissements culturels – notamment les musées et les grands centres culturels (Centre Pompidou, Cité des Sciences et de

l'Industrie) – on ne peut que constater l'institutionnalisation des services éducatifs. Les archives, pour leur part, tiennent une place importante dans l'ensemble du patrimoine historique. Dès lors, la direction des archives de France se doit de manifester sa volonté de renforcer et, autant que faire se peut, de renouveler la politique conduite en faveur des jeunes scolaires comme des hors temps scolaires.

Les données obtenues dans les enquêtes précédentes et les observations faites sur l'état des services éducatifs font part d'un relatif essoufflement de ces derniers. Manque de moyens, inadéquation avec les programmes scolaires, tutelle des collectivités territoriales, éloignement avec les dispositifs déconcentrés mis en place par les DRAC et les rectorats, autant de difficultés qui posent la question des évolutions nécessaires de ces services afin, d'une part, d'assurer leur avenir et, d'autre part, de répondre aux attentes d'une société devenue très sensible au domaine de la mémoire, à l'identité et à la citoyenneté. Les deux voies possibles d'évolution portent donc sur cette relation essentielle des archives avec le ministère de l'Education nationale et sur l'élargissement des missions qu'évoquait Jean Favier.

Plutôt que d'anticiper les réponses possibles à cette problématique – réponses que l'on pourra découvrir dans les conclusions de l'enquête -, il convient de s'entendre sur la notion de service éducatif dont l'absence de critères ou, à tout le moins, de définition précise vient parfois fausser les analyses d'enquêtes et induire des résultats prometteurs ou, à l'inverse, des résultats alarmants sur la situation des activités éducatives.

Dans une circulaire d'octobre 1950, portant sur la création du premier service éducatif aux Archives nationales, le directeur général des archives de France, Charles Braibant, exposait ainsi les objectifs et les moyens qui étaient fixés et donnés à ce type de service :

« Le service éducatif a pour objet de mettre les élèves des différents ordres d'enseignement en contact direct avec les documents d'histoire, au moyen de visites commentées du Musée de l'histoire de France. Ce service, répondant exactement aux préoccupations de l'enseignement moderne et des classes nouvelles, a obtenu un succès complet : son personnel, placé sous la direction d'un archiviste aux Archives nationales, est composé uniquement de membres de l'Enseignement mis à ma disposition ».

Si l'on s'en tient à cette définition, deux critères se détachent nettement pour attester l'existence du service éducatif : des missions au service des scolaires et la présence sine qua non d'un enseignant pour les mener à terme. Aujourd'hui, la convention pour la mise à disposition d'enseignants auprès des services du ministère de la Culture et des établissements en relevant, signée entre ce ministère et le ministère de l'Education nationale le 23 mai 2003, précise la nature de ces missions dans le titre II, portant sur les enseignants qui bénéficient de décharges d'enseignement : il parle de projets éducatifs (article 11 de la convention). Selon la circulaire n° 93-142 du 3 mars 1993, relative aux services éducatifs (Bulletin officiel de l'Education nationale n°10 du 11 mars 1993), le professeur mis à disposition « participe à l'élaboration du programme de développement culturel des archives, dans son registre spécifique [...] le programme de travail annuel du service éducatif doit s'inscrire dans ce programme de développement culturel... » Les projets éducatifs sont laissés à l'appréciation des Rectorats et des DRAC. En tout état de cause, l'enseignant affecté dans le service éducatif doit exécuter des tâches à caractère éducatif ou concourir à la conception et à la mise en œuvre de projets éducatifs. Si à l'origine, l'enseignant limitait son action à la visite commentée des documents d'archives, le succès du service éducatif a entraîné une plus grande diversification de ses activités. Ainsi les professeurs choisissent et présentent les documents, préparent avec les archives les publications et les expositions, mettent au point des dossiers pédagogiques, diffusent des malettes ou des malles pédagogiques, mettent au point des expositions itinérantes, s'efforcent d'irriguer l'ensemble des établissements scolaires en milieu urbain et rural au moyen des « archivobus », s'inscrivent dans les dispositifs conventionnels relatifs à l'éducation artistique et culturelle,

notamment les classes patrimoine (classes archives) et participent à la formation des personnes ressources.

Cependant, malgré tous ces éléments de définition, la notion de service éducatif se heurte à des interprétations contradictoires dès lors qu'il s'agit de répertorier les archives qui mettent en œuvre des projets éducatifs. En effet, certaines archives ayant eu un enseignant affecté dans le passé mais n'en disposant plus ont été désignées par leurs responsables comme ayant un service éducatif. Cette observation est importante car elle révèle toute la difficulté qu'il y a eu à identifier véritablement les services éducatifs dans les questionnaires de l'enquête nationale retournés au Département des publics. Cette difficulté a rendu nécessaire la création d'une troisième partie analytique, afin de prendre en considération les données des archives fonctionnant sans services éducatifs ou n'en ayant plus.

Les objectifs de l'enquête et la méthode adoptée

Cette enquête – il faut le rappeler - doit aider à améliorer les indicateurs que la direction des archives de France met en place dans son rapport annuel afin de rendre compte la politique culturelle des archives. Les informations collectées permettront de rendre compte aussi des besoins des services éducatifs en termes d'effectifs, spécialement les personnels mis à disposition par l'Education nationale. Elles viendront en outre appuyer la Direction dans sa volonté de soutenir les initiatives innovantes des services déconcentrés (DRAC) par l'allocation de crédits d'intervention, au titre des mesures prioritaires du ministère de la Culture et de la Communication.

Les informations ainsi collectées auprès des personnes et des services chargés de l'action éducative et culturelle devront alimenter une base de données nationale qui constituera un répertoire des services éducatifs des archives (cf. projet de notice du service éducatif, en annexe) et un outil d'évaluation et de programmation de leur politique culturelle. Pour en permettre la communication et en faciliter la consultation par l'ensemble des archives mais aussi par les autres partenaires institutionnels engagés avec la Direction dans des actions de développement de la politique culturelle (Directions centrales du ministère de la Culture, DDAT, DRAC, musées, bibliothèques, Education nationale, etc.), il est convenu de créer un lien sur le site Intranet et Internet de la DAF et, par extension, sur le Portail Culture.fr. A terme, la base de données pourra être directement renseignée par les services d'archives.

En définitive, l'enquête des services éducatifs, dont la grille d'évaluation peut constituer un modèle d'analyse des activités culturelles et des publics des archives, et la base de données sont les étapes essentielles d'un observatoire de la politique culturelle des archives que la direction des archives de France souhaite mettre en place pour l'avenir.

La méthode retenue pour cette enquête a consisté à effectuer un envoi par voie postale, aux centres d'archives nationales et aux archives territoriales, d'un questionnaire (cf. en annexe) comprenant 109 items répartis en 3 grandes rubriques : Fiche d'identité du service, Fonctionnement et Politique des publics.

Les questions étaient à la fois d'ordre qualitatif (plus de 87% du questionnaire) et d'ordre quantitatif (un peu plus de 20%). C'était des questions fermées (oui/non, questions dirigées) et des questions ouvertes (14,6% du questionnaire) ou fermées et ouvertes à la fois afin de permettre aux destinataires de mentionner des cas ou des exemples non répertoriés. D'une manière générale le questionnaire, adapté d'un questionnaire similaire réalisé par la direction des musées de France en 2000, avait pour objectif de couvrir tous les champs d'activités éducatives et culturelles possibles d'une archive, en partant des renseignements sur l'identité du service jusqu'aux outils de connaissance des publics. Le questionnaire a été envoyé au mois de juillet 2003, assorti d'une date limite de retour au 30 octobre 2003. Une relance a été faite entre fin septembre et début octobre par mél, accompagnée du questionnaire en fichier électronique. Dans la période du mois d'octobre, il y a eu un retour

massif des questionnaires (environ 60% des retours) par courrier papier et mél. Cependant, les retours ont continué au-delà de la date butoir, entre novembre et décembre (environ 20% des retours).

Plan de l'étude

Les deux grandes rubriques du questionnaire utilisé pour l'enquête – Fonctionnement et Politique des publics - ont commandé le plan proprement dit de l'étude. S'y est ajoutée une troisième rubrique.

La première partie est consacrée au fonctionnement des services d'archives, c'est-à-dire les moyens humains (effectifs, missions, temps de travail) et les équipements matériels (bâtiments, espaces fonctionnels, équipements de confort, accessibilité, matériels audio et multimédia).

La deuxième partie, qui constitue la plus importante de l'étude, est consacrée à la politique des publics. Elle regroupe cinq sous-rubriques qui déclinent d'une part l'offre culturelle et pédagogique du service d'archives et des centres d'archives nationales (activités, partenariats et dispositifs conventionnels ou réglementaires) et la communication, d'autre part, la diffusion culturelle et pédagogique (services et produits) et la connaissance des publics (fréquentation, études des publics).

Une troisième partie est consacrée aux archives qui n'ont pas ou n'ont plus de services éducatifs (44,2% des réponses) mais qui ont répondu au questionnaire et qui font état de leurs besoins ou des actions qu'elles ont réalisées en direction des scolaires.

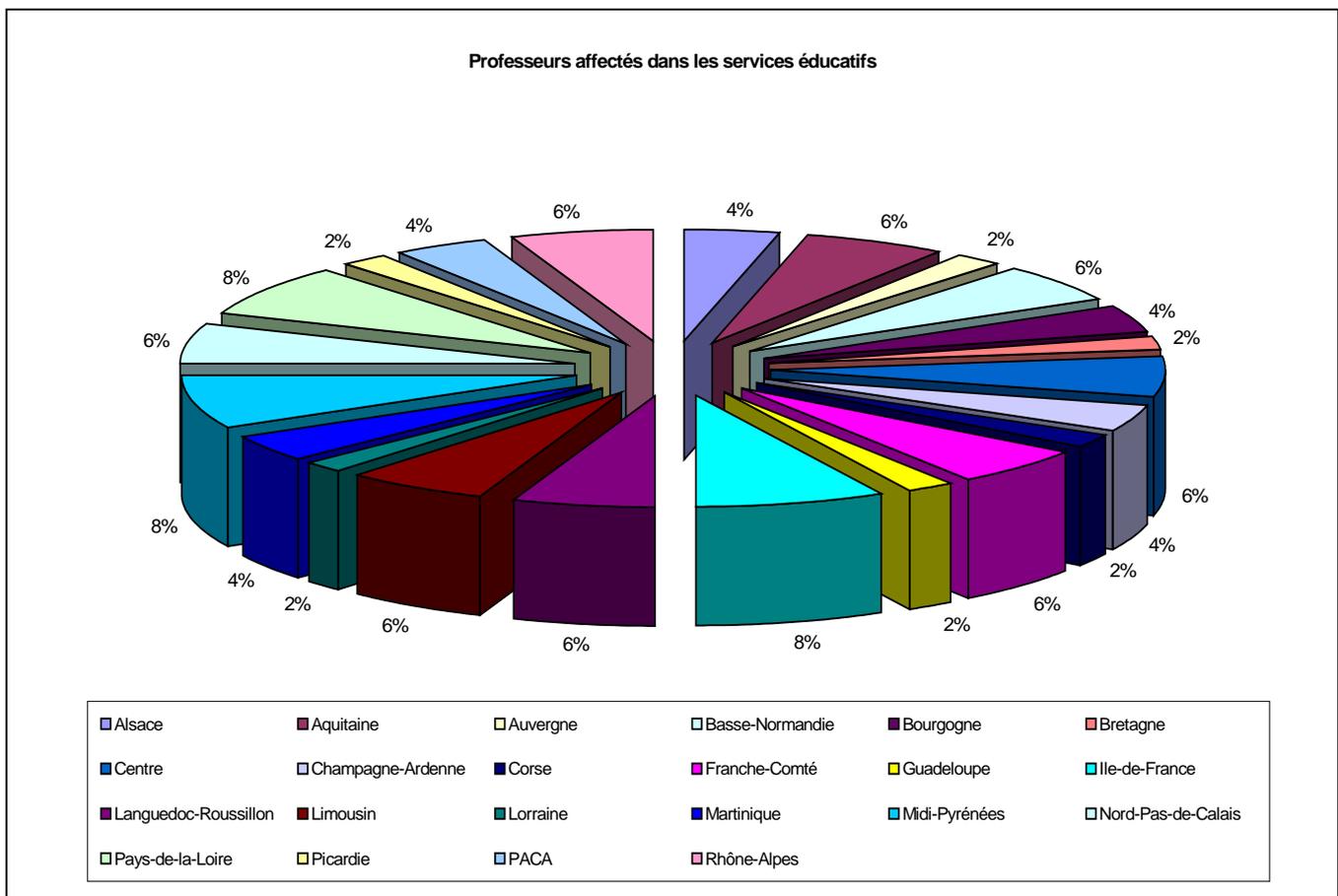
Résultats :

L'enquête lancée en juillet 2003 a concerné 667 archives (archives nationales, départementales et municipales). 320 services ont répondu et, sur ce nombre, 243 archives ont été prises en compte, dont 68 archives départementales, 2 archives nationales et 174 archives municipales (certains n'ont pas rempli le questionnaire car ils ne disposent pas d'un service éducatif ni parfois d'un vrai service d'archives). Le taux de retour (47,9%) est donc très bon compte tenu de l'échantillon sur lequel repose l'analyse. Les archives départementales et les archives communales sont traitées séparément pour une meilleure lisibilité des résultats. L'enquête s'est appuyée, en définitive, sur 66 archives départementales et 38 archives communales disposant de services éducatifs attestés.

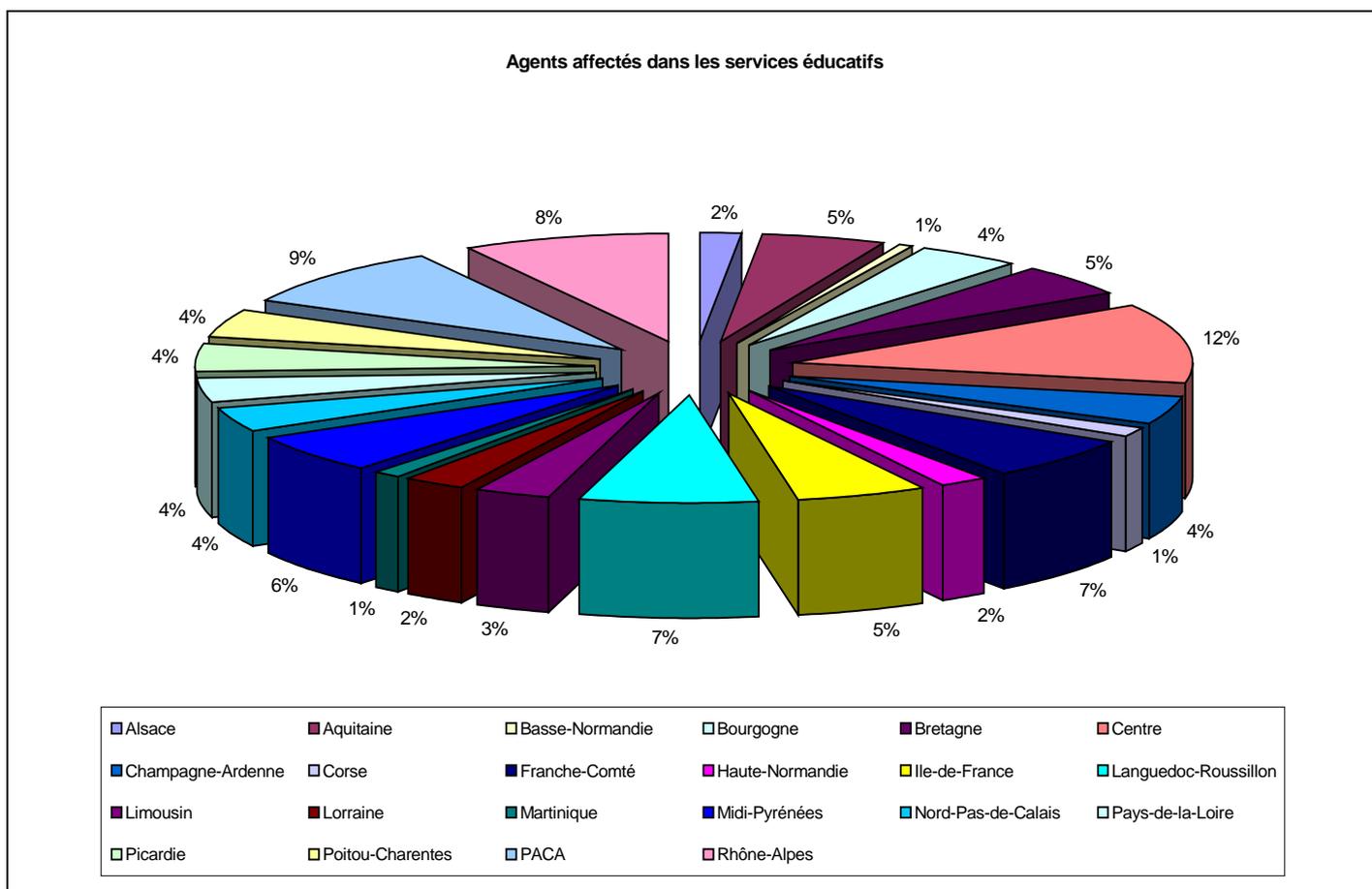
I. LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

1- Les moyens humains : les effectifs

En ce qui concerne les archives départementales, on comptabilise 52 professeurs bénéficiant d'heures de décharge ou d'heures supplémentaires, soit une moyenne de 0,78% d'enseignant par archives. 78,8% des archives disposent donc d'un professeur pour proposer une offre en direction des scolaires. Le temps de travail consacré est de 263 heures et 20 minutes soit une moyenne de 5 heures hebdomadaires par enseignant. Les agents associés aux enseignants sont au nombre de 165 soit une moyenne de 2,5 agents par service. Le total des heures consacrées par ces agents est de 2363 heures et 20 minutes (moyenne par agent : 14 heures et 32 minutes). Le total du temps hebdomadaire consacré aux services éducatifs est donc de 19 heures et 32 minutes soit 55,2% d'un équivalent temps plein (35 heures).



Certaines régions (Ile-de-France, Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire) totalisent 24% des effectifs d'enseignants (cf. graphique ci-dessus). L'Auvergne, la Bretagne, la Corse, la Guadeloupe, la Lorraine et la Picardie regroupent à peine 2% des effectifs totaux. Cette valeur n'est pas entraînée par un effet mécanique dû à l'importance géographique, économique et administrative des départements qui composent ces régions, elle est plutôt un indicateur de la volonté des collectivités territoriales à s'impliquer fortement dans la politique culturelle et éducative des archives et, notamment, de celle des responsables de services d'archives.



En revanche, en ce qui concerne les agents que les archives mettent à la disposition des services éducatifs, on peut observer un déploiement plus approprié qui vient le cas échéant suppléer l'absence d'un enseignant (cf. graphique ci-dessus). Ainsi, le directeur des archives départementales (DAD) s'adjoit un attaché ou un assistant de conservation, voire un chargé d'études documentaires ou un emploi-jeunes. Dans d'autres cas, à défaut du conservateur du patrimoine, c'est un assistant ou un attaché de conservation qui assure l'activité du service éducatif avec l'aide d'agents du patrimoine ou d'agents administratifs (rédacteur, adjoint administratif, animateur...). Quelques archives (Corse du Sud, Haute-Corse, Haute-Garonne, Haute-Marne, Ile-et-Vilaine) mettent une seule personne à disposition pour le service éducatif (conservateur, attaché ou assistant du patrimoine, emploi-jeunes, agent administratif ou du patrimoine). Les archives du Doubs, de la Loire et de la Seine-et-Marne mettent neuf personnes à disposition du service éducatif, celles de la Gironde sept.

Pour les 38 archives communales, le nombre d'agents affectés au service éducatif est de 83, soit une moyenne de 2,18 agent par service. Le total du temps de travail consacré au service éducatif est de 32,13 équivalent temps plein, soit 1124 heures et 55 minutes hebdomadaires (moyenne par agent : 7 heures 21 minutes). Le nombre d'enseignants est de 5, soit une moyenne de 0,13 professeur par service pour un équivalent temps plein de 0,27 (9 heures 45 minutes hebdomadaires). Le temps de travail total est donc de 1134 heures pour l'ensemble des agents affectés au service éducatif soit 7 heures et 17 minutes hebdomadaires par agent (20,4% d'un ETP). Cinq archives ont un professeur soit en détachement (Arles, Dijon), soit en heures de décharge (Douai), soit en heures supplémentaires. Dans les autres services, les conservateurs ou les attachés de conservation prennent en charge le service éducatif. Ils sont aidés par des assistants de conservation, des agents du patrimoine, des emplois-jeunes. Certains services fonctionnent à minima avec une personne, soit un professeur (Dole, Epernay), soit un attaché ou un assistant de conservation (Armentières, Auray, Pontarliers, Romans-sur-Isère), soit un emploi-jeunes ou un rédacteur administratif (Boulogne-sur-Mer, Chartres).

2. Les moyens matériels : les équipements (cf. graphiques ci-dessous)

- les espaces fonctionnels et culturels :

84,8% des archives départementales mettent à disposition du public une bibliothèque, souvent une salle de lecture ou parfois une bibliothèque associée au service dans le bâtiment qui regroupe les services. 28,7% d'entre elles ont un centre de documentation, 40,9% disposent d'une médiathèque ou d'une photothèque, 68,2% sont équipées d'une salle de conférence et 75,7% d'un espace pour l'action culturelle (qui peut être la salle de conférence ou la salle de lecture).

76,3% des archives communales disposent d'une bibliothèque, 36,8% ont un centre de documentation et 39,4% une médiathèque ou une photothèque. 26,3% d'entre elles ont une salle de conférence et 55,2% un espace pour l'action culturelle. A une échelle à peine plus petite, les archives communales présentent la même configuration d'espaces fonctionnels et culturels que les archives départementales.

- les surfaces exploitées :

31,8% des archives départementales disposent d'une surface d'exposition permanente et 59% d'une surface d'exposition temporaire. 66,6% d'entre elles ont des bureaux ou des salles réservés à la mise en œuvre de l'action culturelle. Les archives communales privilégient les surfaces d'exposition temporaires (52,6% d'entre elles) aux surfaces d'exposition permanente (18,4%), 50% d'entre elles ont des bureaux et des salles réservés à l'action culturelle. D'une manière générale, on observe que les moyens en espaces d'exposition sont tout juste suffisants, les services suppléant au manque de salles en utilisant les espaces publics de la mairie ou les halls des archives.

- le matériel audio et multimédia :

69,6% des archives départementales disposent d'un matériel audio et multimédia (projecteur de diapositives, magnétoscopes et téléviseurs, micro-ordinateurs équipés de lecteurs de CD-Rom avec rétro-projecteurs,), 42,1% seulement des archives communales en utilisent.

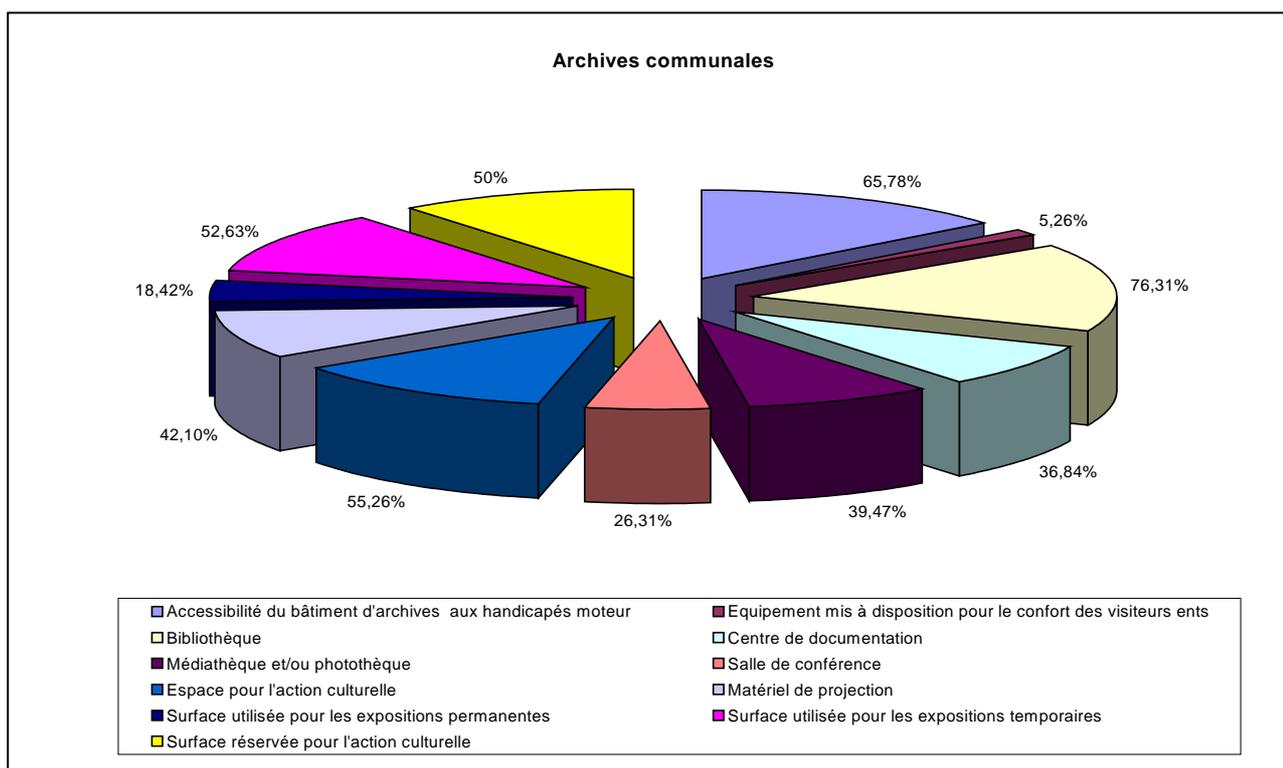
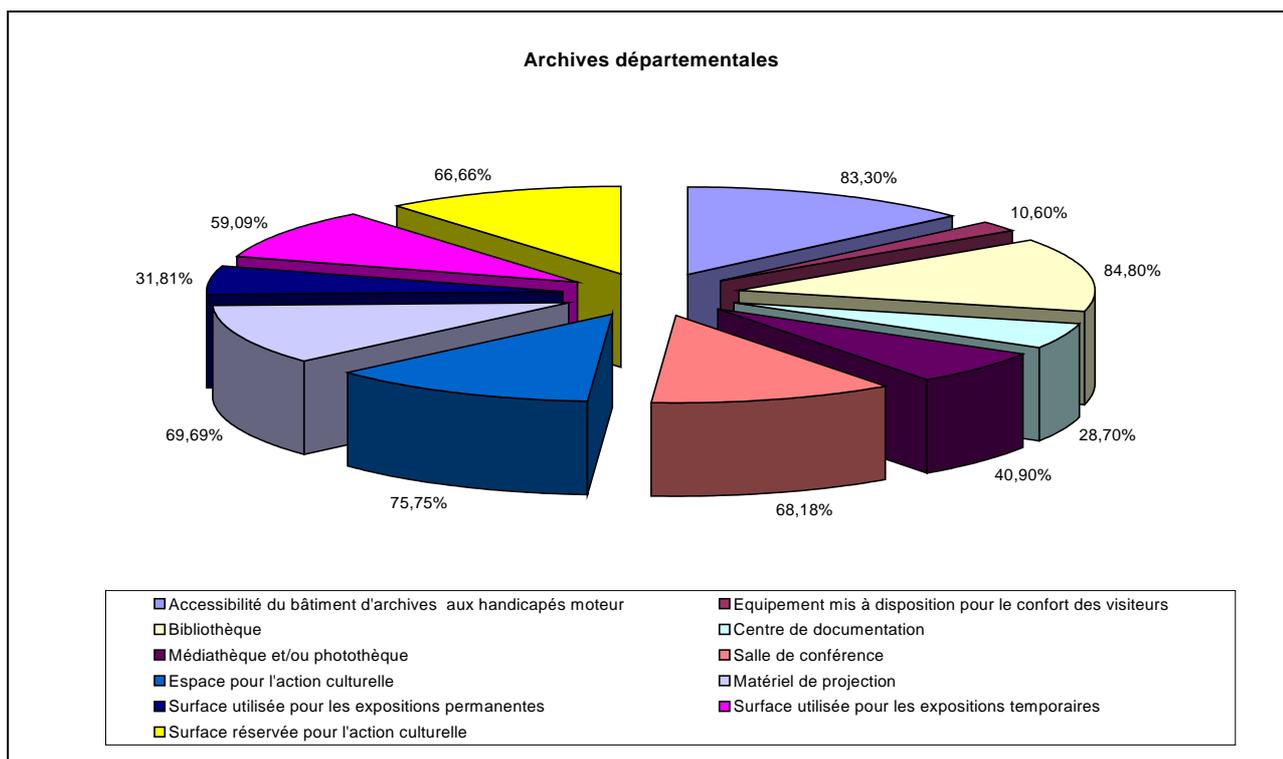
- les équipements de confort :

Assez peu d'archives mettent à disposition des publics visiteurs ou lecteurs des équipements de confort comme des points d'eau, des distributeurs, une cafétéria, un

espace d'attente équipé (10,6% des archives départementales et 5,2% des archives communales).

- l'accessibilité des services :

En ce qui concerne l'accès des archives aux personnes handicapées moteur (article R111-19-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, Décret n° 94-86 du 26 janvier 1994, art. 3 Journal Officiel du 28 janvier 1994 en vigueur le 1er août 1994), on observe que 83,3% des archives départementales appliquent les normes de la législation en vigueur et que 65,7% des archives communales y répondent.



II. LA POLITIQUE DES PUBLICS

1- l'action culturelle et pédagogique

Dans cette partie de l'analyse d'enquête, on s'est efforcé de dresser le tableau le plus précis possible de l'offre culturelle et pédagogique des archives départementales et communales, en présentant la diversité de l'offre selon qu'elle a trait au public en général ou à des publics spécifiques (étudiants, scolaires), les cadres réglementaires et les dispositifs conventionnels utilisés et la nature des relations de ces services avec d'autres institutions ou des organismes publics ou privés dans la construction de l'offre.

1.1 L'Offre

L'offre au public est entendue comme l'ensemble des actions produites par les services éducatifs en direction des publics autres que les lecteurs et les chercheurs, dont l'activité est circonscrite à la salle de lecture ou de consultation des archives. Cependant, l'offre ainsi considérée n'est pas exclusive de cette catégorie de public.

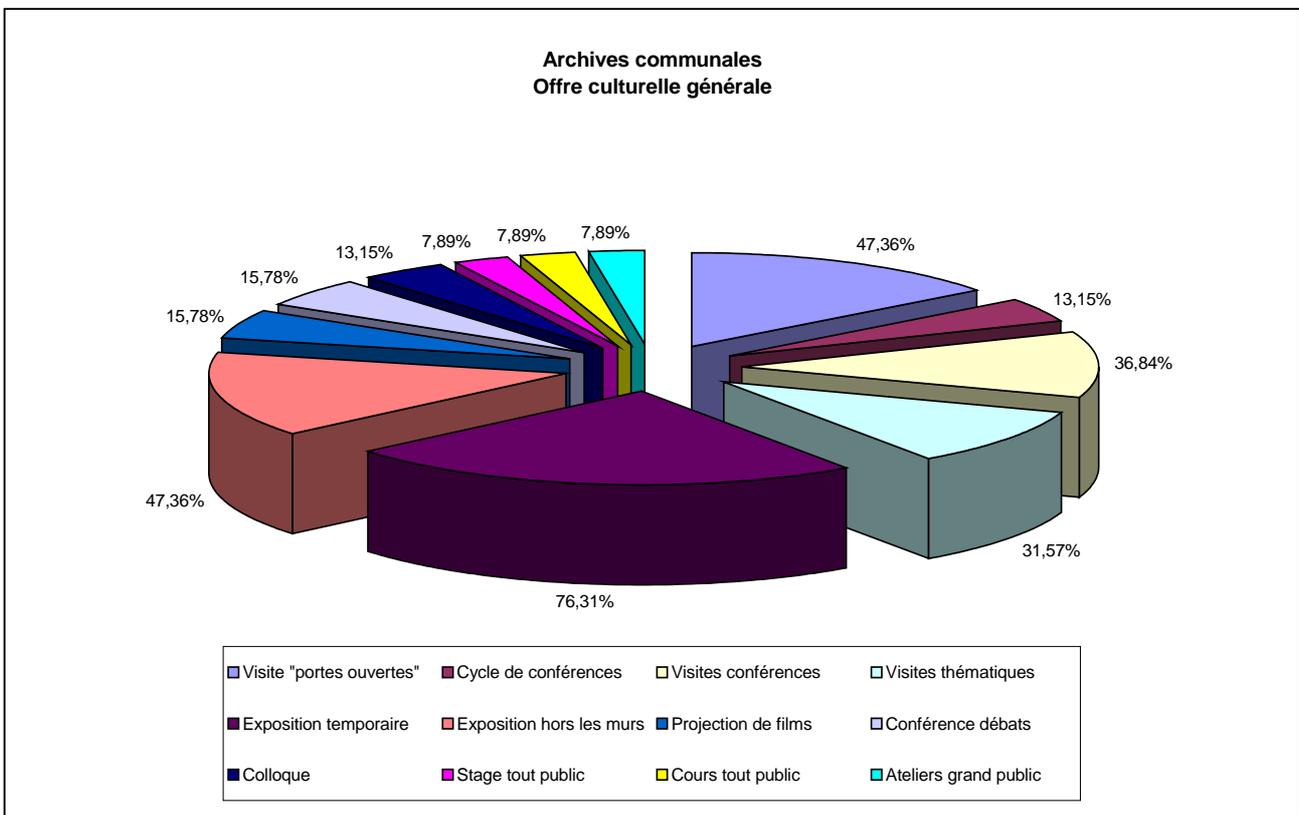
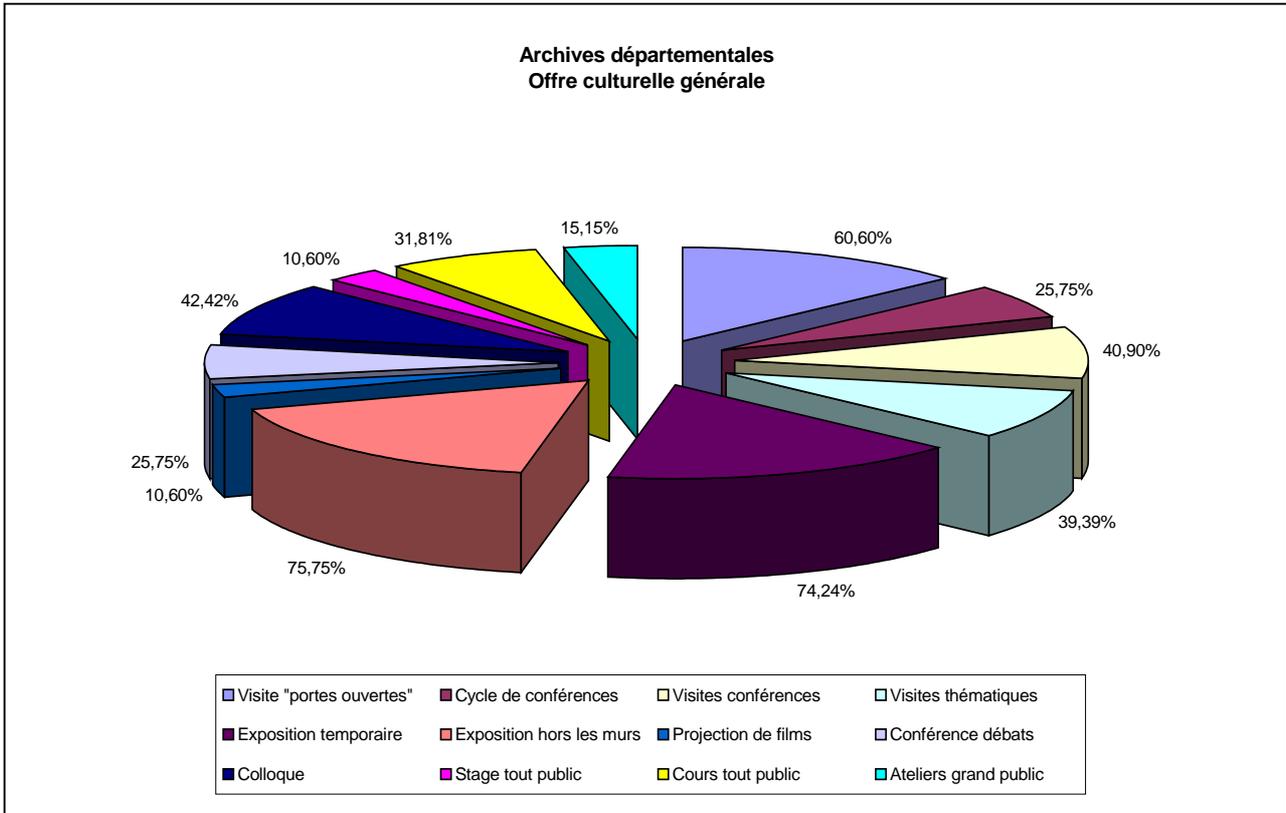
- L'offre générale au public :

60,6% des archives départementales et 47,3% des archives communales proposent des visites « portes ouvertes » qui correspondent assez souvent aux Journées du Patrimoine. Des visites conférences sont organisées (40,9% pour les archives départementales et 36,8% pour les archives communales), mais on ne sait pas si elles le sont dans le cadre des expositions des archives ou d'une visite d'archives. Pareillement pour les visites dites thématiques (39,9% des AD et 31,5% des AC). De même, les cycles de conférences (25,7% des AD et 13% des AC) sont à apprécier avec réserve car, et compte tenu de l'ambiguïté de la question C26 (cf. questionnaire en annexe), ils peuvent se confondre avec les visites conférences.

Les archives départementales et communales s'impliquent dans une moindre mesure dans des colloques (42,4% des AD et 13,2% des AC) ou des conférences débats (25,7% des AD et 15,7% des AC). En revanche, les cours, les stages ou les ateliers liés à l'activité archivistique sont assez rarement proposés au public (stage tout public : 10,8% des AD et 7,8% des AC, cours tout public : 31,8% des AD et 7,8% des AC, ateliers grand public : 15% des AD et 7,8% des AC).

A elles seules, les expositions (expositions temporaires et expositions hors les murs) représentent plus des 2/3 des activités organisées par les archives (74,2% des AD et 76,3% des AC pour les expositions temporaires, 75,7% des AD et 47,3% des AC pour les expositions hors les murs).

Graphiques :

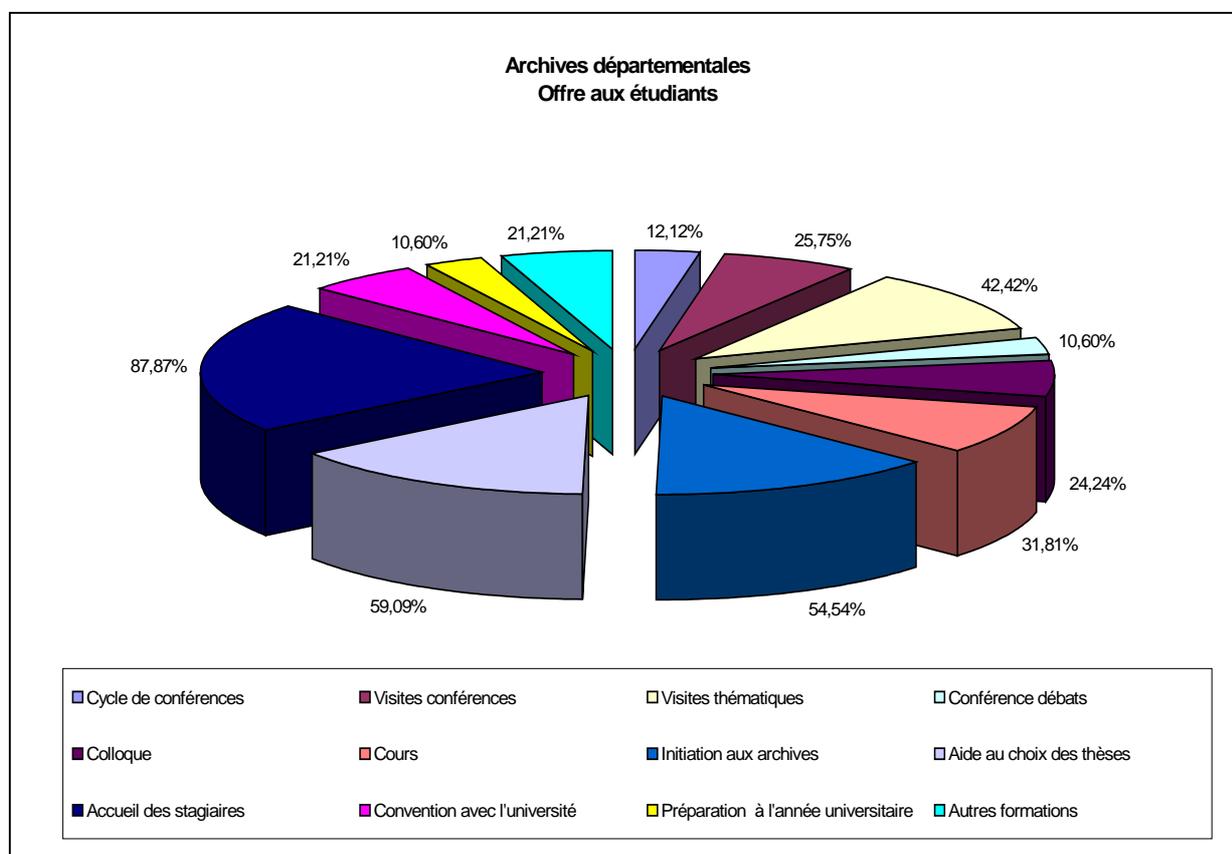


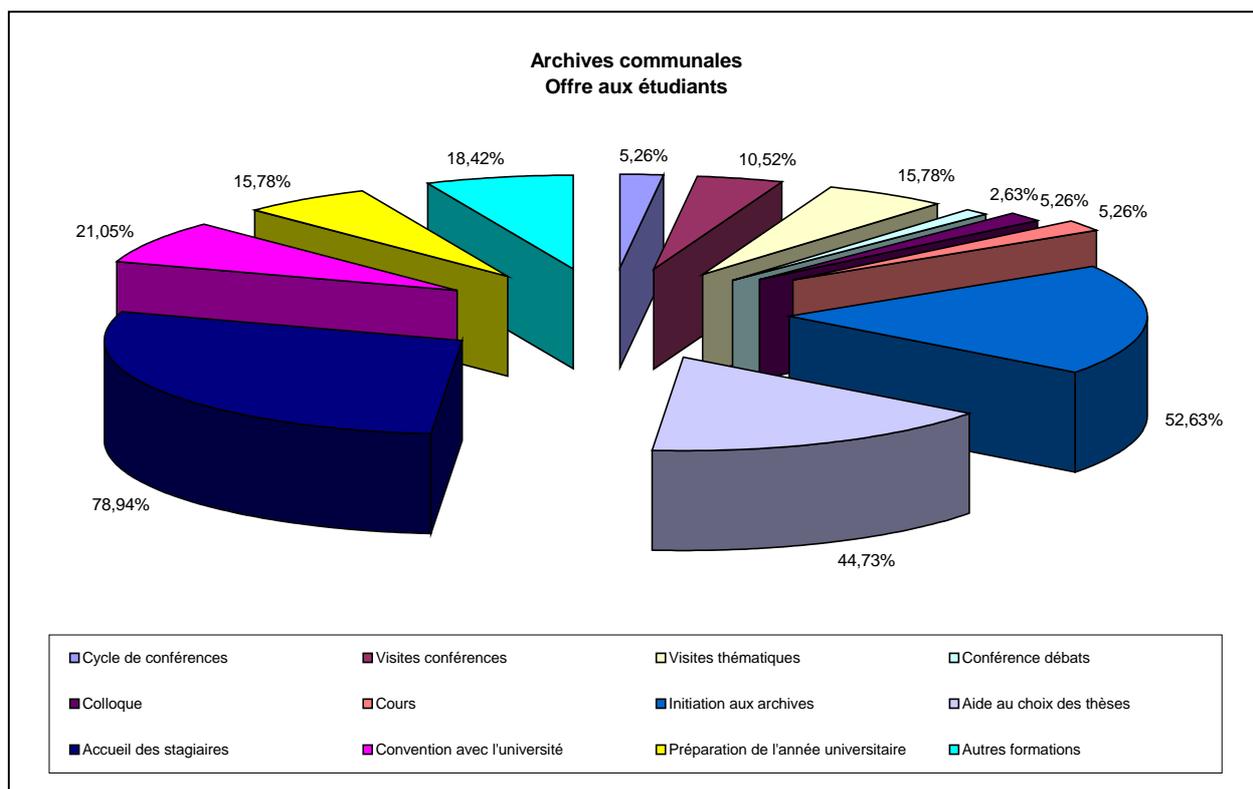
- L'offre aux étudiants (cf. graphiques ci-dessous) :

Premier constat : la majeure partie des archives accueille des étudiants pour un stage professionnel ou une initiation aux activités archivistiques (87,8% des AD et 78,9% des AC). Les étudiants viennent prioritairement de l'INP (institut national du patrimoine), de l'Ecole nationale des Chartes, des universités préparant au DESS en archivistique et documentation, ou à des diplômés en histoire et patrimoine, histoire et géographie, métiers du patrimoine et de la culture, conservation, histoire de l'art, restauration, documentation et communication.

Plus spécifiquement, l'initiation à la recherche archivistique occupe 54,5% des archives départementales et 52,6% des archives communales. Des visites thématiques peuvent être organisées (42,2% des AD et 15,7% des AC) mais l'offre culturelle est moindre (25,7% des AD pour des visites conférences, 10,5% des AC ; 12% des AD pour les cycles de conférences et 5,2% des AC ; 10,8% des AD pour les conférences débats et 2,6% des AC). En revanche, l'aide au choix des thèses des étudiants occupe 59% des archives départementales et 44,7% des archives communales. Cependant, s'agissant des modalités d'accueil des stagiaires, peu d'archives ont des conventions avec les universités (21,2% des AD et 21% des AC).

Enfin, les formations qui peuvent être proposées en dehors de l'offre culturelle (21,2% des AD et 18,4% des AC) sont assez classiques : cours de paléographie, formation aux méthodes archivistiques. Des formations en milieu administratif peuvent avoir lieu en direction de stagiaires ou d'élèves stagiaires issus des concours de la fonction publique territoriale.





- L'offre aux jeunes et aux scolaires (cf. graphiques ci-dessous) :

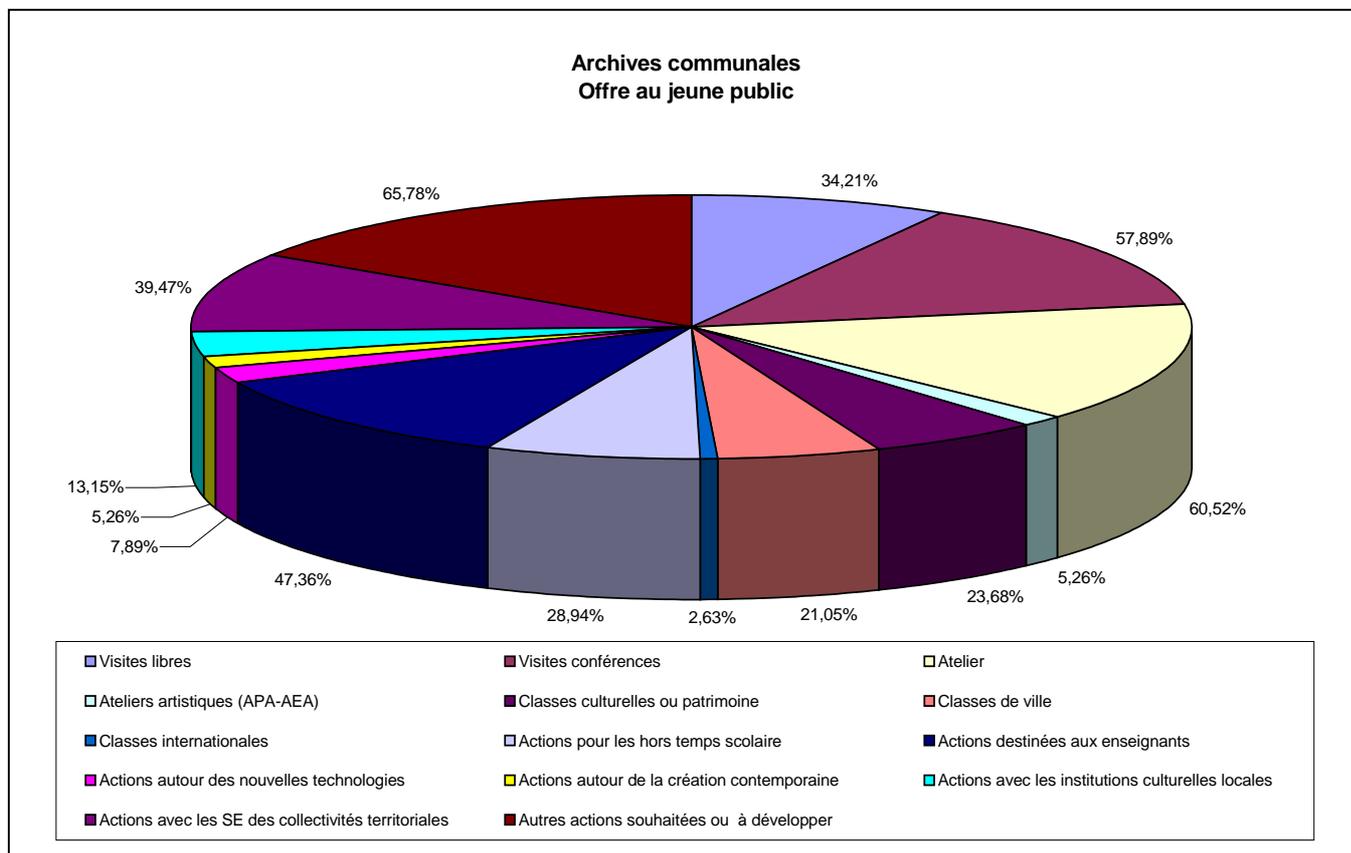
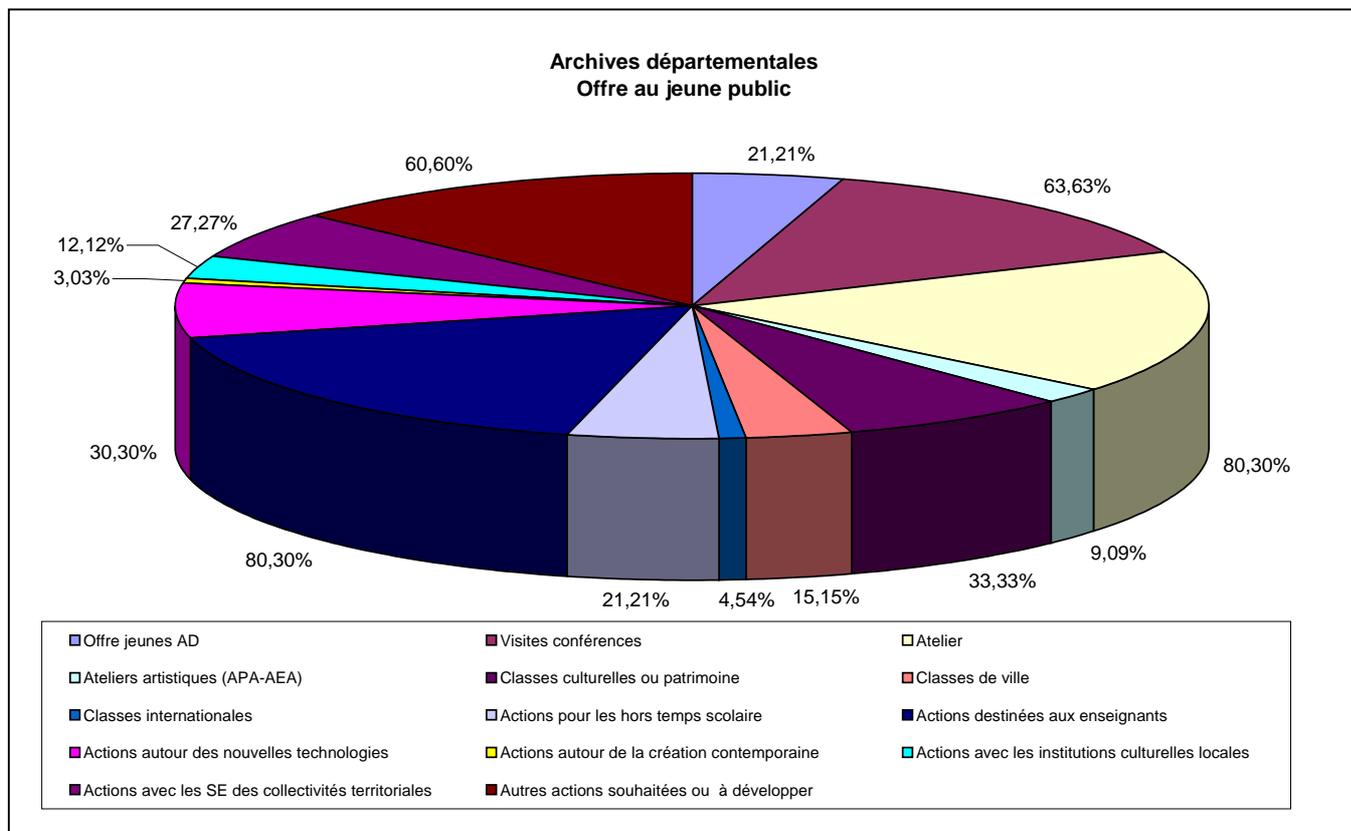
L'offre majeure des archives en direction des jeunes scolaires est l'atelier pédagogique axé autour de l'utilisation des archives pour la reconstitution de la mémoire historique (80,3% des AD et 60,5% des AC), suivi de près par les visites conférences (63,6% des AD et 57,8% des AC). On observera que 80,3% des archives départementales et 47,3% des archives communales aident les enseignants à préparer une visite d'archives, soit dans un cadre de formation en IUFM, soit en répondant directement à la demande. La formation qui est proposée porte sur les pratiques de recherches en archives, les recherches historiques et l'utilisation des archives à des fins pédagogiques. Elle peut également concerner la fabrication d'un dossier pédagogique.

Les archives proposent de mener également des classes patrimoine ou culture (33,3% des AD et 23,6% des AC). Les actions en direction des jeunes en hors-temps scolaire restent modestes (21,2% des AD et 28,9% des AC) même si elles permettent aux enfants de travailler sur la calligraphie, la paléographie et les documents d'archives, voire découvrir le patrimoine historique, architectural et urbain, de leur région.

27,2% des archives départementales et 39,4% des archives communales travaillent en lien avec d'autres services éducatifs et culturels des collectivités territoriales (conseil général, Direction de l'action culturelle, département d'action pédagogique et culturelle, etc.) pour réaliser des ateliers pédagogiques, des visites d'expositions, des itinéraires patrimoniaux (archéologie, architecture et monuments historiques, environnement...) ou produire des plaquettes pédagogiques. A ce titre, elles participent à des activités pédagogiques réalisées avec des musées municipaux, des théâtres, ou à des concours d'histoire, des lectures avec des médiathèques, des jeux questions autour de la citoyenneté.

Cependant, 60,6% des archives départementales et 65,7% des archives communales souhaitent développer avec un professeur-relais des projets éducatifs (pour réaliser

notamment des produits pédagogiques, des malettes, des CD-Rom, etc.) et des actions tournées autour de l'écrit ou de la photographie, dans le cadre de classes patrimoine, ou développer des séances éducatives dans des établissements scolaires en milieu rural. Les archives communales sont surtout demandeuses d'enseignant pour conduire leur service éducatif.

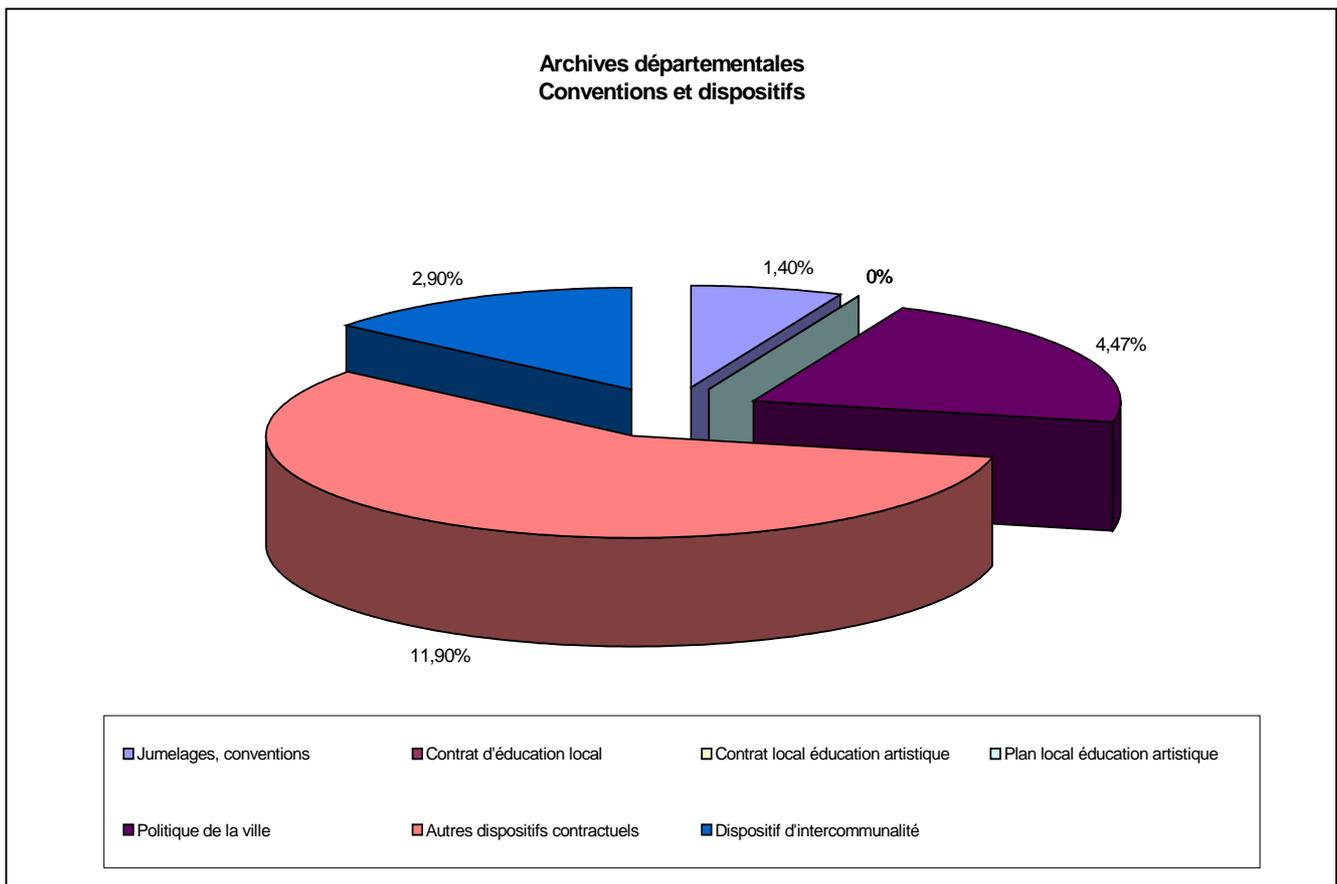


1.2 Les cadres et les dispositifs réglementaires et conventionnels (cf. graphiques ci-dessous)

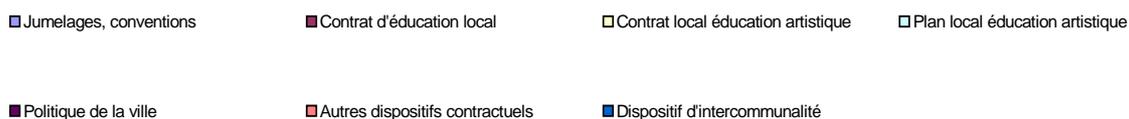
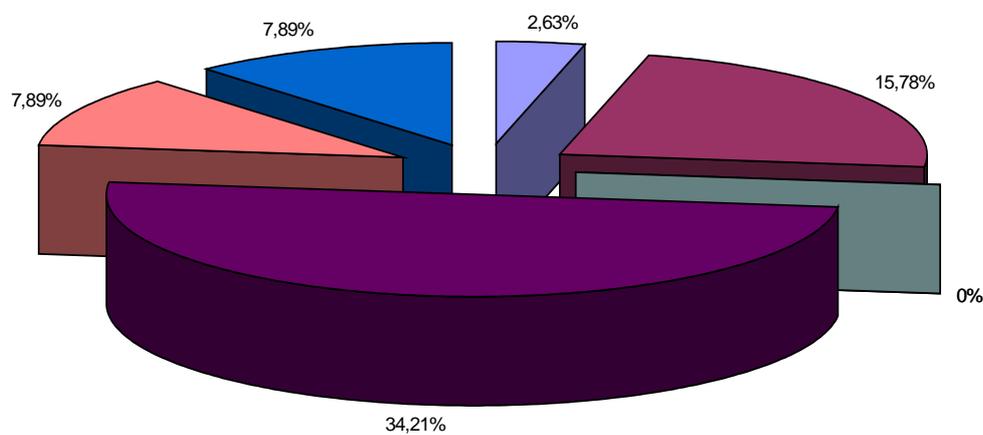
Comment les archives s'inscrivent dans le développement culturel et éducatif local ? C'était l'objet des questions C7, C11, C13 et C64 (cf. questionnaire en annexe).

En matière de politique de la ville, on observe que les archives communales sont plus présentes que les archives départementales (34,2% des AC et 4,4% des AD) notamment lors de manifestations organisées par les villes autour de leurs quartiers (« mémoire des quartiers » à Douai, avec collecte de témoignages oraux), ou dans le cadre de Grands projets de ville (GPV).

Les archives communales sont seules à s'inscrire dans les contrats d'éducation locaux (15,3%), alors que les archives départementales privilégient les conventions de développement culturel, notamment dans le cadre des contrat de plan Etat/Région, Etat/Département (11,9%). Ces chiffres, très bas, témoignent de l'effacement ou de la mauvaise lisibilité des archives dans la politique d'aménagement du territoire. Autres exemples, le taux de résultats concernant les dispositifs d'intercommunalité (7,8% des AC et 2,9% des AD), et les jumelages services éducatifs et établissements scolaires (1,4% des AD et 2,6% des AC).



Archives communales Conventions et dispositifs



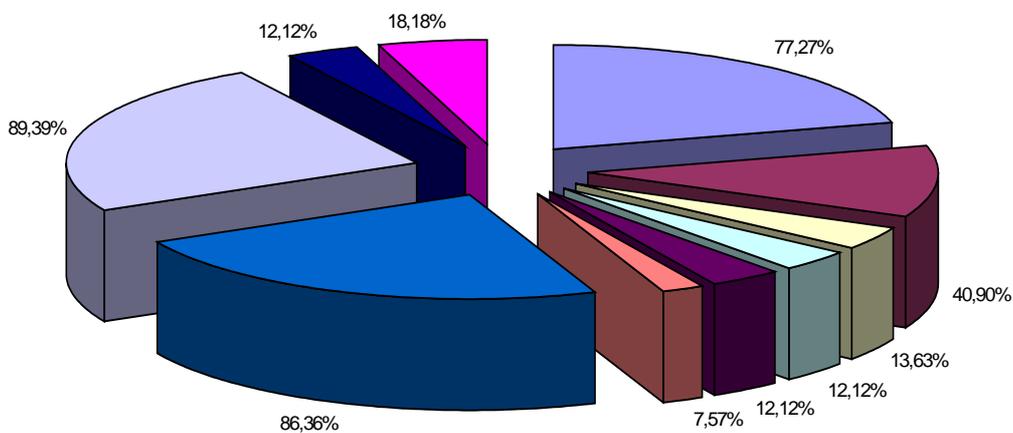
1.3 Les partenariats (cf. graphiques ci-dessous)

Les archives départementales et communales ont des partenaires institutionnels culturels (77,2% des AD et 86,8% des AC) locaux, plus généralement des bibliothèques et des musées municipaux. A cela, s'ajoute, dans une moindre proportion, les archives voisines, les services patrimoniaux (CRMH, SDAP, SRI et SRA), les services culturels de conseils généraux et de communes, les écoles d'art, les IUT, les théâtres, les châteaux, etc.

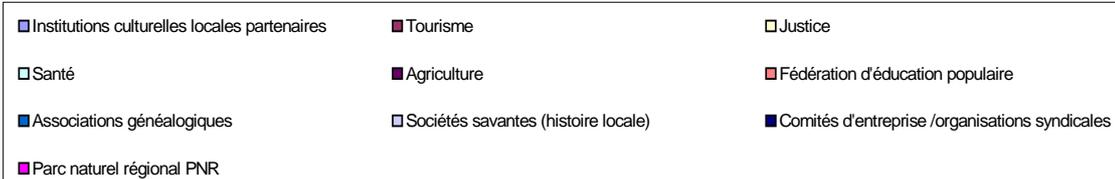
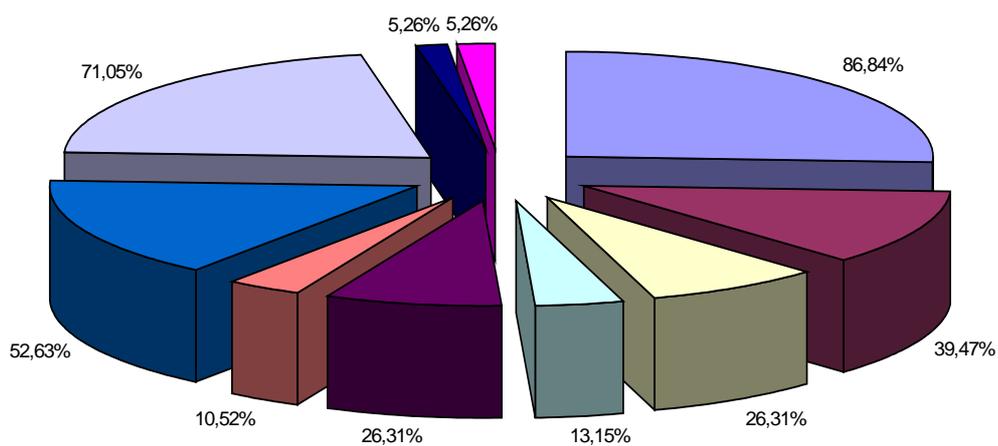
Les associations généalogiques (86,3% des AD et 52,6% des AC) et les sociétés savantes (89,3% des AD et 71% des AC) sont prédominantes car elles participent à la publication d'instruments de recherche, d'inventaires ou au dépouillement des registres paroissiaux, à la numérisation d'archives, à l'enrichissement de bases de données. Leur siège social est souvent aux archives et les conservateurs peuvent être membres du conseil d'administration. Enfin, elles peuvent être amenées à participer à des actions éducatives et culturelles (conférences, ateliers, colloques).

La relation des archives avec le tourisme (40,9% des AD et 39,4% des AC) est encore en deçà des 50%, elle consiste surtout à communiquer sur les services et leur offre, plus rarement sur des opérations conjointes de valorisation du patrimoine. Les secteurs de la Santé (12,2% des AD et 13% des AC), de la Justice (13,6% des AD et 26,3% des AC), de l'Agriculture (12% des AD et 26,3% des AC) et les parcs naturels régionaux (18,8% des AD et 5,2% des AC) restent à l'écart des préoccupations des services éducatifs, pour des raisons matérielles, même s'ils représentent des publics potentiels et des partenaires soucieux de cohésion et d'intégration sociales.

Archives départementales Partenariats



Archives communales Partenariats



2- La communication

C'est un des éléments essentiels de la valorisation des archives et de leurs services éducatifs. Outre l'information par des moyens de communication externes au service, les agents doivent pouvoir offrir au public des documents d'appel ou de présentation qui permettent de renseigner et de proposer les services adaptées à la demande.

2.1 Les services proposés

Le questionnaire d'enquête n'a pas inclus dans ses interrogations les services que les archives offrent naturellement au public du fait même de leurs missions : l'accueil, l'aide et l'orientation des usagers. En revanche, il pointe les moyens avec lesquels le service d'archives informe sur ses activités.

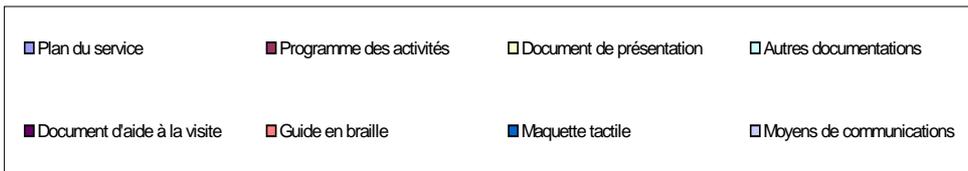
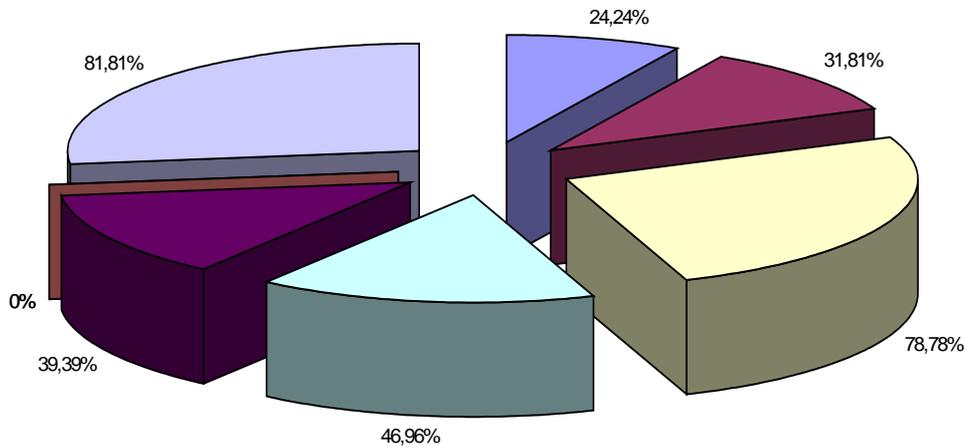
D'emblée, on observe que 81,8% des archives départementales et 81,5% des archives communales proposent une information sur leurs activités et sur les manifestations qu'elles organisent via la presse écrite, la radio et la télévision régionales, ainsi qu'Internet. En 2003, 59 archives départementales avaient un site internet (dont la majeure partie intégrée sur le site du Conseil général) ; 56 archives communales étaient également référencées sur le web, le plus souvent sur le site de la mairie. La presse écrite est composée des quotidiens régionaux, des médias administratifs (journal du CG ou de la mairie, bulletin ou revue), des médias spécialisés (bulletins ou revues d'entreprises) et des médias associatifs (bulletins ou revues scientifiques d'associations généalogiques, de sociétés savantes, etc.).

2.2 Les produits de communication (cf. graphiques ci-dessous)

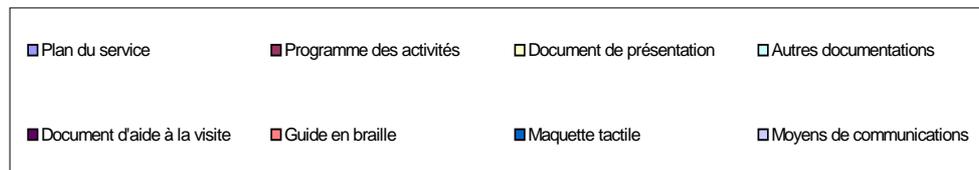
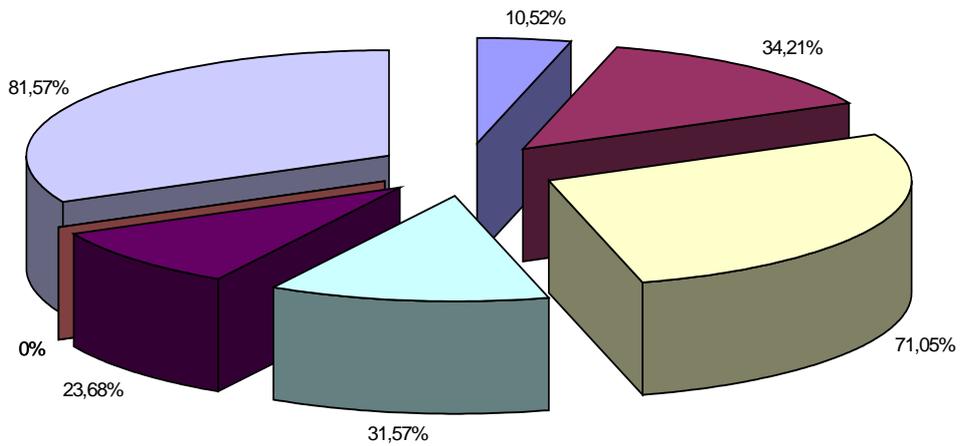
Ce sont les documents papier, brochures ou dépliants de présentation, programme des activités, plans du service, aide à la visite et dossiers de presse, que les archives mettent à disposition du public visiteur.

Les documents de présentation (dépliants, brochures, prospectus) sont les produits les plus utilisés (78,8% des AD et 71% des AC). Viennent ensuite d'autres documents (46,9% des AD et 31,5% des AC) comme les affiches, les marque-pages, les signets, les feuilles ponctuelles sur des événements, les plaquettes produites à l'occasion d'une manifestation, les lettres d'information, les guides pratiques pour l'utilisation des archives, les prospectus d'information pédagogique. Les programmes des activités, que l'on peut ranger aussi dans les documents de présentation représentent 31,8% des archives départementales et 34,2% des archives communales. Les documents d'aide à la visite, notamment pour les expositions, sont à peine plus importants (39,9% des AD et 23,6% des AC), quant aux plans du service, 24,2% des archives départementales en disposent pour 10,5% des archives communales. En revanche, aucun document n'est mis à la disposition des handicapés malvoyants ou aveugles (textes en braille, maquette tactile).

**Archives départementales
Communication**



**Archives communales
Communication**



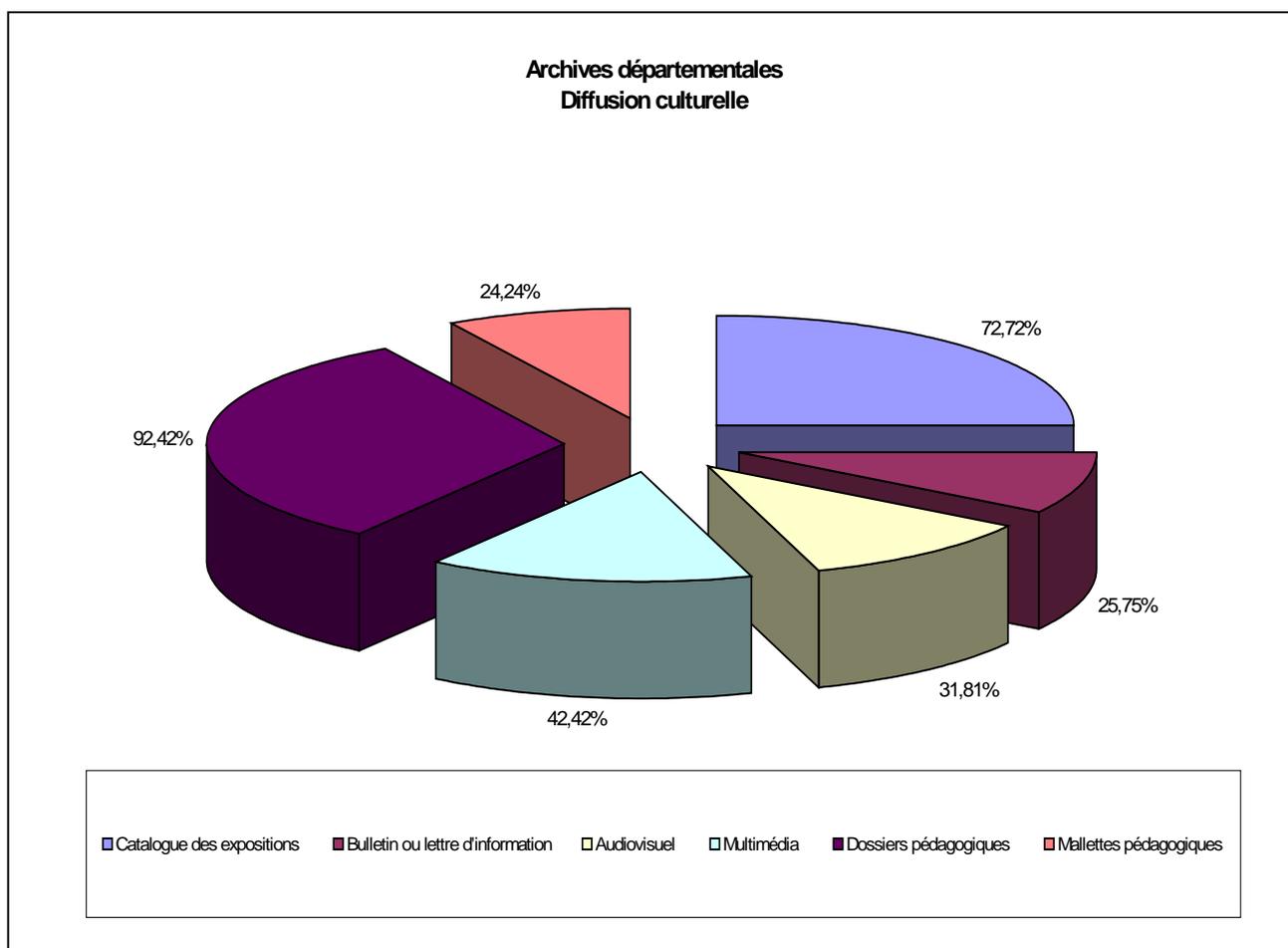
3- La diffusion culturelle et pédagogique

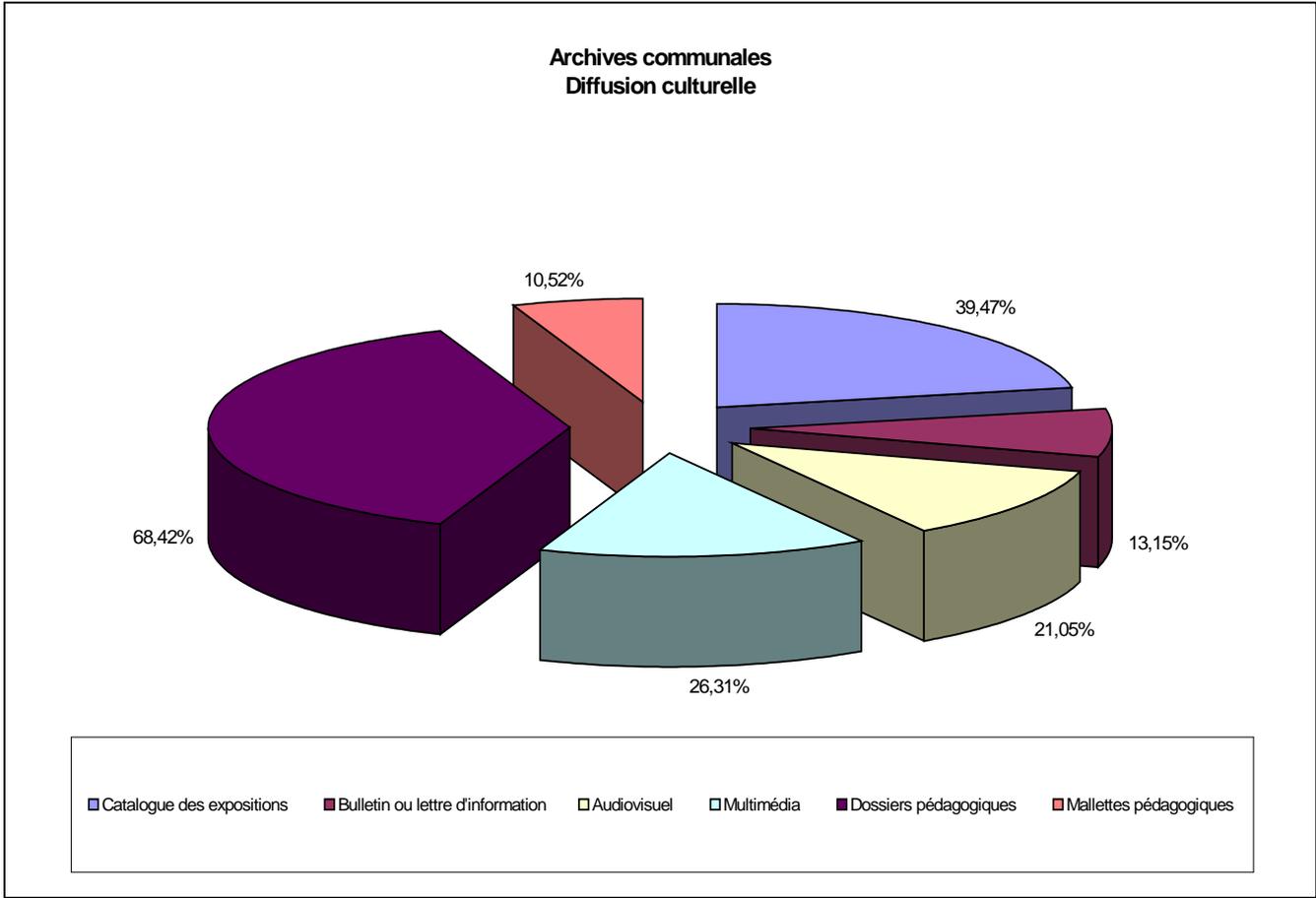
3.1 Les services proposés

Ce sont également les activités qui ressortent des missions des archives et qui sont mesurées chaque années au travers des rapports d'activité (consultation et reproduction des documents).

3.2 Les produits offerts ou vendus (cf. graphiques ci-dessous)

Les ouvrages qui ont trait aux instruments de recherche (inventaires, répertoires, guides), les articles scientifiques, les actes de colloques ne sont pas traités dans le questionnaire d'enquête. La diffusion culturelle et pédagogique des archives se caractérise par une grande production de dossiers pédagogiques (92,4% des AD et 68,4% des AC). Les catalogues d'exposition sont également représentatifs des efforts consentis vers le grand public (72,7% des AD et seulement 39,4% des AC). Plus succinctement, en raison de la technicité des produits, les archives s'efforcent de mettre à disposition des publics, des expositions, des jeux interactifs, des fonds d'archives, des dossiers pédagogiques, des répertoires, des reproductions iconographiques, des parcours interactifs et des inventaires en ligne ou sur supports multimédia : CD-Rom, DVD, vidéodisques, bornes informatiques, etc. (42,4% des AD et 26,3% des AC). L'audiovisuel est nettement moins représentatif même si des archives consentent à produire des cassettes VHS et des CD (31,8% des AD et 21% des AC).



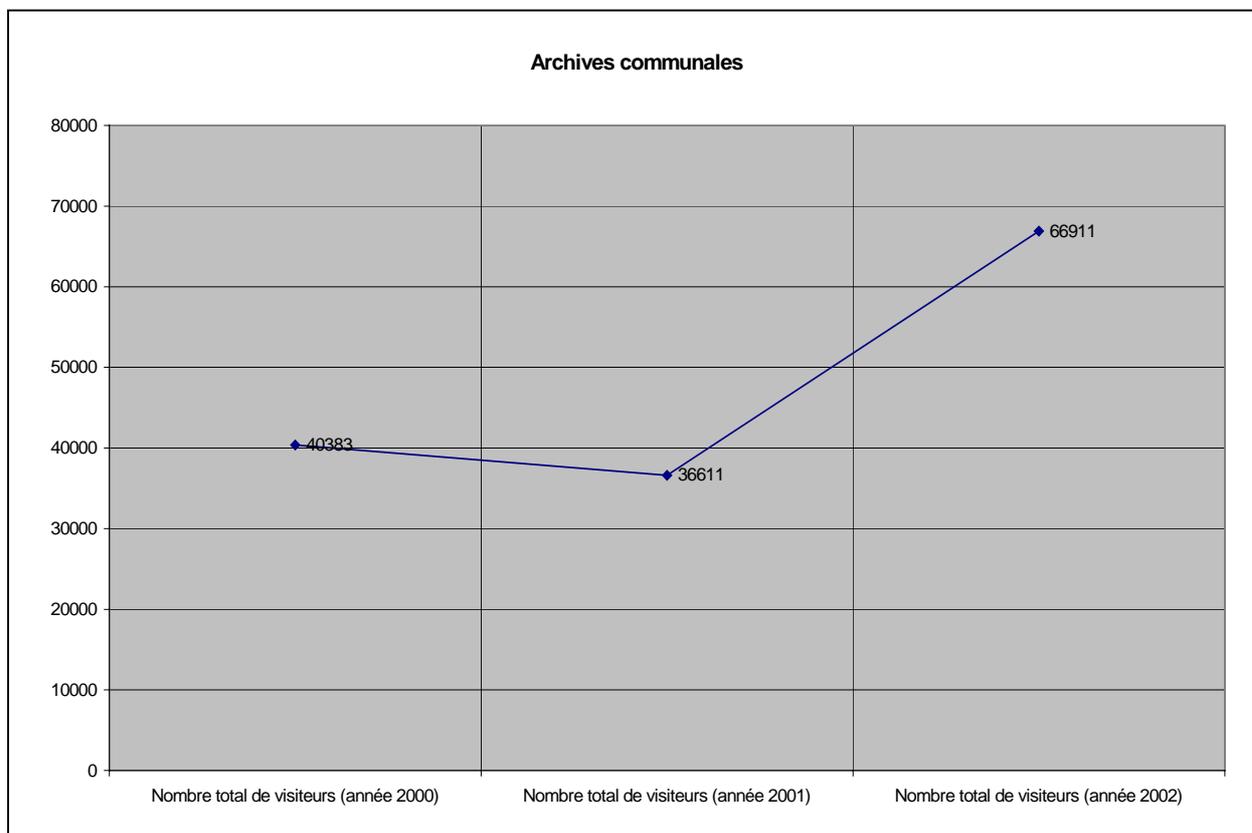
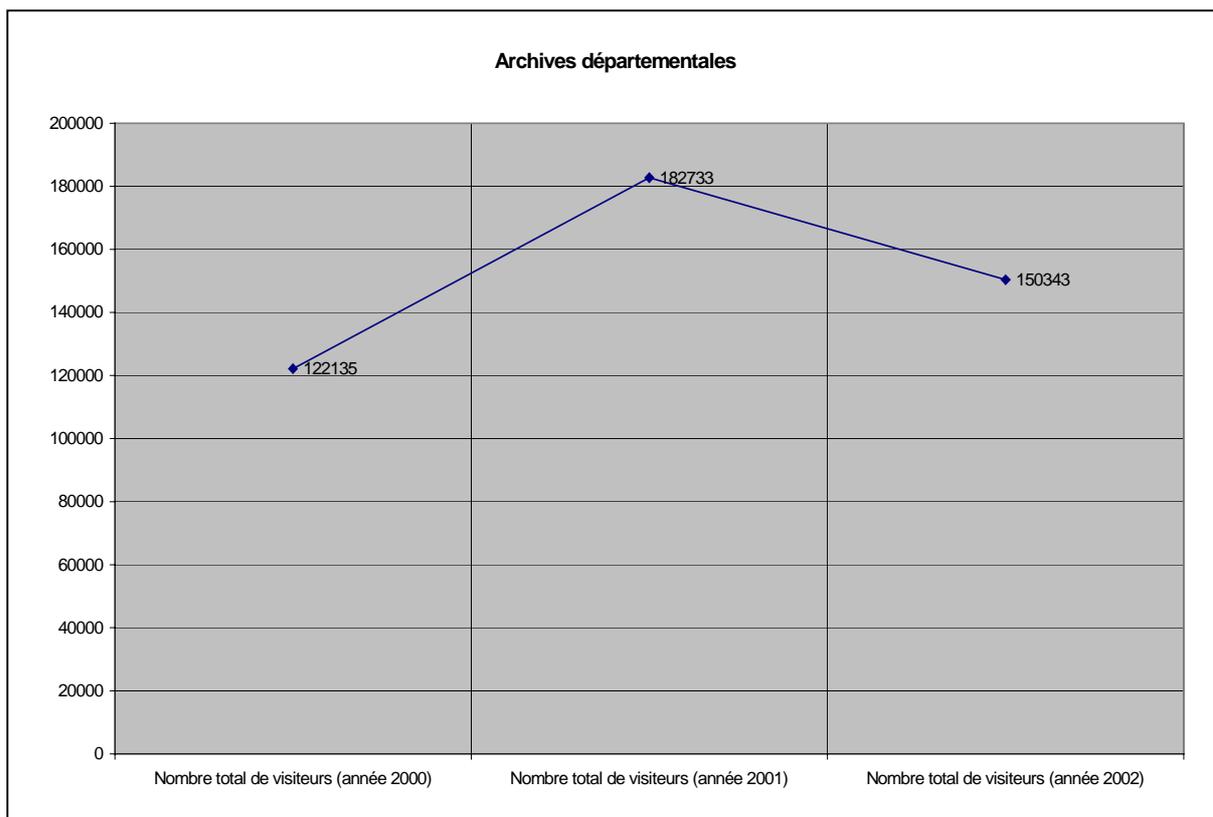


4- La connaissance des publics

4.1 La fréquentation

Les chiffres qui sont présentés ci-dessous, pour les années 2000, 2001 et 2002 sont ceux fournis par les services d'archives, non sans quelques difficultés d'interprétation car les descripteurs et les unités de mesure proposés dans les questions manquaient de lisibilité ou ont parfois donné lieu à des réponses imprécises. Cependant, une tendance qui se vérifie par ailleurs dans les rapports d'activité se dégage globalement. Les archives départementales voient ainsi accroître leur fréquentation (lecteurs, visiteurs d'exposition et d'archives, scolaires et autres publics) en 2001 (182 733) pour s'infléchir en 2002 (150 343) mais cet infléchissement reste supérieur aux données de 2000 (122 135). Pour les archives communales, dans une proportion moindre, on observe un infléchissement en 2001 (36 611 sur 40 383 en 2000) et une remontée de la fréquentation en 2002 (66 911).

4.1.1 Les publics (cf. graphiques ci-dessous)

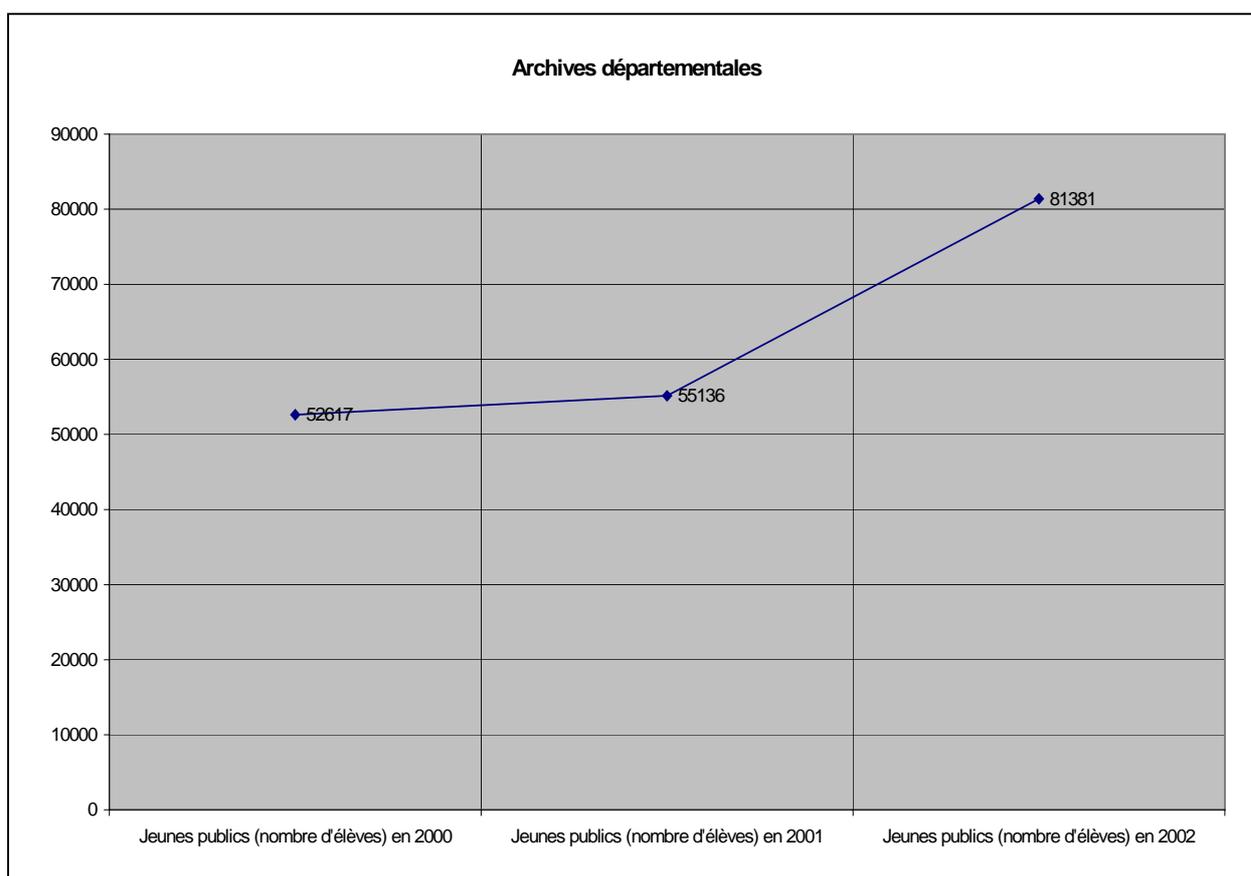


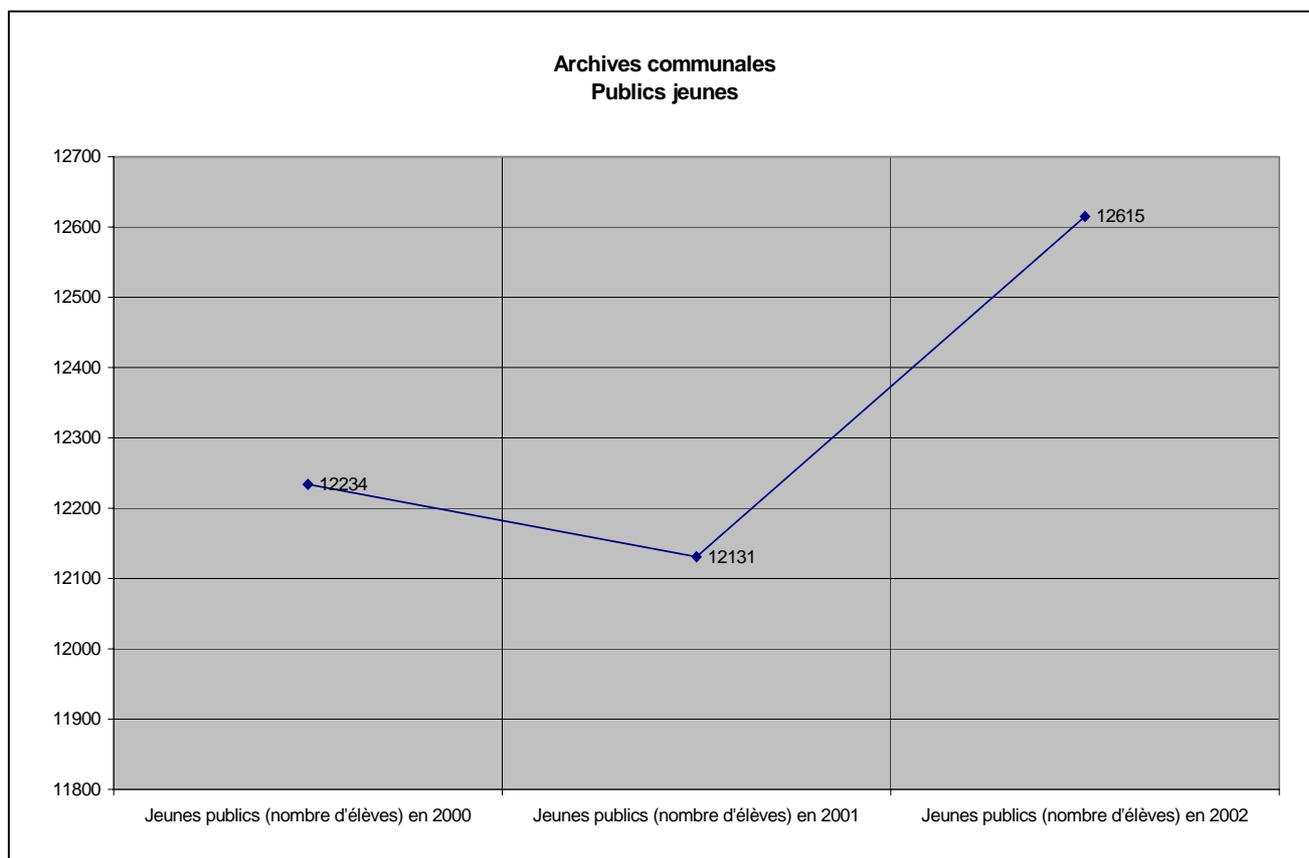
4.1.2 Les publics scolaires

Les archives départementales ont accueilli 52 617 jeunes (scolaires et hors temps scolaires) soit 43% des fréquentations en 2000, 55 136 (30,2% des fréquentations) en 2001 et 81 381 en 2002 (54% des fréquentations). On assiste ainsi à une progression de la fréquentation des jeunes de 4,7% en 2001 et de 47,6% en 2002. Cependant, en raison des réponses imprécises ou incomplètes sur le découpage en catégories scolaires, il n'a pas été possible de préciser le taux de pourcentage des jeunes dans les niveaux maternelle, primaire, secondaire et des hors temps scolaires.

Les archives communales ont accueilli 12 234 élèves (30,2% des fréquentations) en 2000, 12 131 élèves (33% des fréquentations) en 2001 et 12 615 élèves (18,8% des fréquentations) en 2002. On observe donc une baisse de 0,8% de la fréquentation des jeunes en 2001 et une augmentation de 3,9% en 2002. La distribution des élèves par catégories, fondée sur les chiffres fournis par les archives communales, est la suivante : 0,4% de maternelles, 55% de primaires, 35% de secondaires, 4% d'élèves en enseignement professionnel et 5% de hors temps scolaires.

Graphiques des fréquentations des jeunes :





4.2 Les études de publics

Les études de publics ne sont pas une pratique ni un outil d'analyse et d'évaluation courants dans les services d'archives. A cela, deux raisons : le manque de moyens, notamment financiers, pour lancer des études ponctuelles et l'absence d'outils de pilotage faciles à mettre en place pour l'évaluation sur la durée des actions culturelles et éducatives. En définitive, 25,7% des archives départementales interrogées indiquent avoir engagé des évaluations quantitatives de leurs publics et seulement 10,5% des archives communales.

5- Les archives nationales

Deux centres d'archives nationales ont retourné les questionnaires de l'enquête (le Centre des archives du monde du travail, à Roubaix, le Centre des archives d'Outre-Mer, à Aix-en-Provence). Les données concernant le Centre historique des archives nationales, et notamment le Musée de l'histoire de France, sont extraites du rapport d'activité 2002 du CHAN.

Si l'on excepte le CAOM qui ne dispose pas d'un service éducatif, on observe qu'en termes de fonctionnement, les services éducatifs du CHAN et le CAMT bénéficient d'effectifs en personnel plus importants que ceux des archives départementales et communales (7 personnes et pas d'enseignant pour le CAMT, 18 personnes dont 2 professeurs mis à disposition au CHAN). En termes d'accessibilité des personnes handicapées aux centres, les réponses sont de la même nature que pour les archives départementales et communales (accessibilité partielle ou totale des centres) ; pour les partenariats, un effort important est accompli en direction des institutions culturelles de proximité, du tourisme, voire de la santé et de la justice pour le CHAN, les fédérations d'éducation populaire et les comités

d'entreprises (CAMT), et les associations généalogiques (CHAN). Le CHAN inscrit également son action dans des conventions qui le lient notamment aux Universités, au CNRS, à l'Ecole nationale des chartes, l'Ecole du Louvre, etc. En termes de communication, les deux centres disposent d'un site Internet, tandis qu'un certain nombre de documents sont conçus pour informer et diffuser leurs activités (programmes, livret de présentation, bulletin d'information, et aide à la visite pour le CHAN), le CHAN privilégie la production de catalogues d'exposition ou de livres-objets autour des expositions, le CAMT utilise les nouvelles technologies pour mettre en valeur certains de ces fonds (DVD Simounet), la presse écrite, télé et audio est sollicitée pour chaque événement. L'offre culturelle et pédagogique est sensiblement la même que celle des archives départementales et communales, avec un éventail un peu plus large de possibilités (conférences débats et colloques, expositions hors les murs, projections cinématographiques, maquettes pédagogiques, spectacles historiques in situ au CHAN et à l'extérieur en partenariat avec des comédiens...). Il à noter que le CAMT participe à un Pole national de ressources avec les archives départementales du Nord, la DRAC Nord-Pas-de-Calais, et la Piscine de Roubaix.

Enfin, sur la connaissance des publics, il faut rappeler (cf. introduction) que ces trois centres font l'objet d'une étude des publics commandées par la Direction des archives de France. Cependant, en termes de chiffres de fréquentation, les seules données disponibles viennent du CHAN pour l'année 2000 : le Musée de l'histoire de France a reçu ainsi 36 524 visiteurs dont 27 454 scolaires, soit 75% du public.

III. LES ARCHIVES SANS SERVICES ÉDUCATIFS

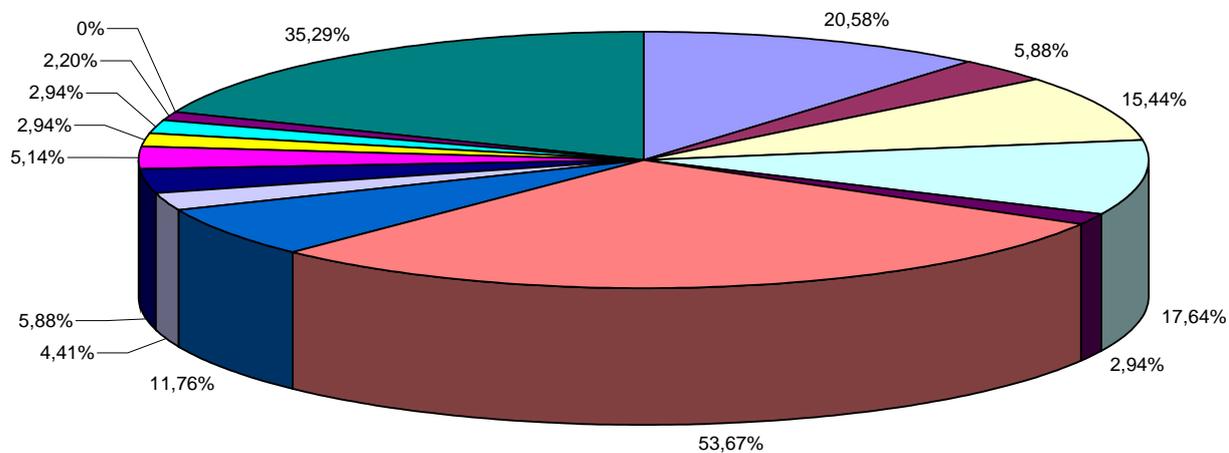
Ce sont essentiellement les archives communales qui ont répondu au questionnaire d'enquête bien qu'elles indiquent ne pas avoir de services éducatifs. Sur les 174 archives municipales ayant retourné les questionnaires, 136 (soit 78% des archives concernées) font part des actions qu'elles mènent en direction des jeunes et font état de leurs besoins en matière de fonctionnement et de projets.

1- Etat des actions réalisées

En matière d'offre générale, les expositions temporaires et les visites « portes ouvertes » se détachent nettement des prestations culturelles habituelles (53,6% des services pour les expositions et 20,5% pour les visites, cf. graphiques ci-dessous). Les autres offres culturelles (35,2% des services) sont proposées essentiellement à l'occasion des Journées du patrimoine, sous forme d'expositions autour de l'histoire de la commune ou du territoire, en partenariat avec des structures culturelles ou des collectivités locales, de projets éducatifs avec des établissements scolaires, de participation à des expositions d'autres structures locales.

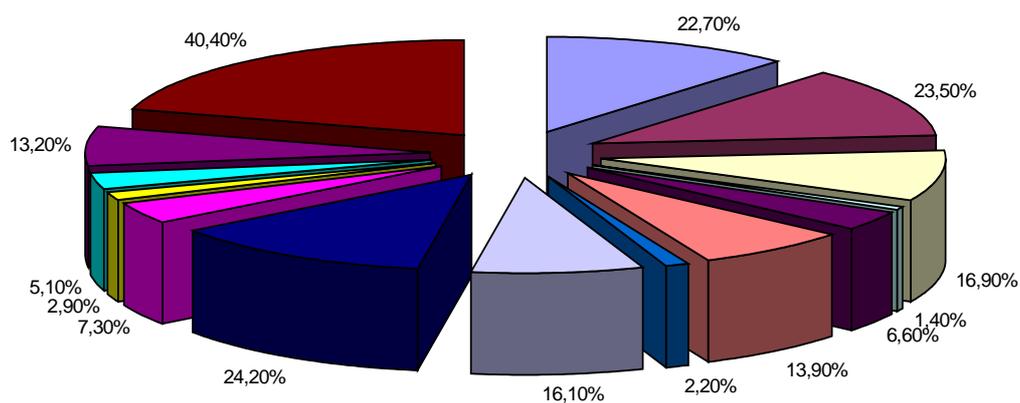
En ce qui concerne l'offre faite au jeune public, les visites libres et les visites conférences occupent à peine ces archives (22,7 et 23,5%, cf. graphique ci-dessous). On observe toutefois que des prestations sont proposées aux hors temps scolaires (16,1%), ce qui n'est pas le cas pour les archives départementales et les archives communales disposant de services éducatifs.

Archives sans services éducatifs Offre générale



- | | | | |
|---------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| ■ Visite "portes ouvertes" | ■ Cycle de conférences | □ Visites conférences | □ Visites thématiques |
| ■ Visites conférences pour handicapés | ■ Exposition temporaire | ■ Exposition hors les murs | □ Projection de films |
| ■ Conférence débats | ■ Colloque | ■ Stage tout public | ■ Cours tout public |
| ■ Ateliers grand public | ■ Ateliers pour handicapés | ■ Autre (offre culturelle générale) | |

Archives sans services éducatifs Offre aux jeunes

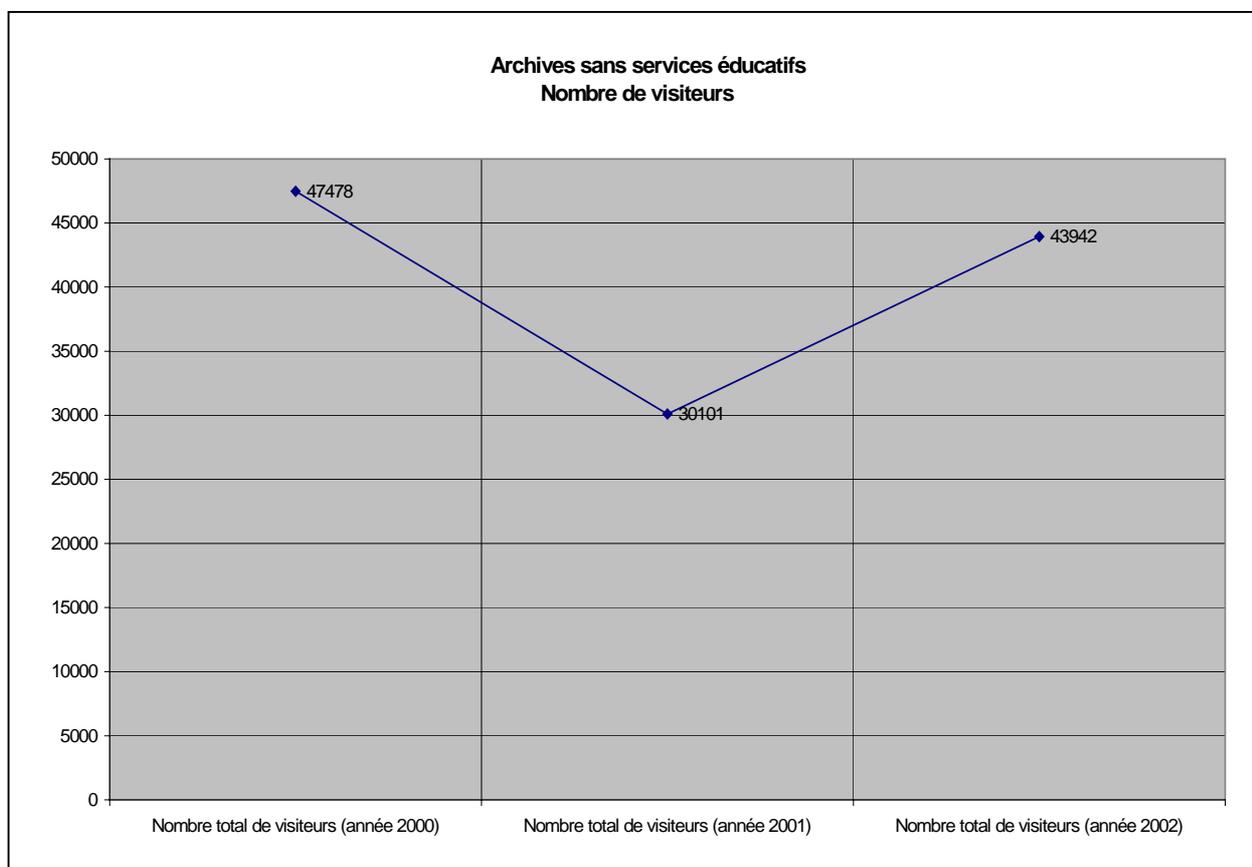


- | | |
|---|---|
| ■ Visites libres | ■ Visites conférences |
| □ Atelier | □ Ateliers artistiques (APA-AEA) en collèges, lycées |
| ■ Classes culturelles ou patrimoine | ■ Classes de ville |
| ■ Classes internationales | □ Actions pour les hors temps scolaire |
| ■ Actions destinées aux enseignants | ■ Actions intégrant les nouvelles technologies |
| ■ Actions en relation avec la création contemporaine | ■ Actions en commun avec les institutions culturelles locales |
| ■ Actions en commun avec les services culturels des collectivités territoriales | ■ Autres actions souhaitées ou à développer |

On notera que 24,2% des archives organisent des actions de formation en direction des enseignants, ce qui reste un taux intéressant comparativement à la moyenne générale de l'offre culturelle et pédagogique, mais on ne connaît pas le contenu de ces formations ni les catégories visées.

Ces archives communales, pour plus de la moitié (64,9%), travaillent en relation avec les bibliothèques publiques et les services municipaux, les musées et les archives départementales. Les partenariats avec les sociétés savantes sont nettement privilégiés (42,3%). Ces dernières sont suivies par les associations de généalogie (39,4%). Cependant, ces chiffres restent bas en regard du nombre d'archives interrogées (136 archives). A peine 10,2% d'entre elles sont inscrites dans la politique de la ville et 5,8% dans les dispositifs d'intercommunalité. Les services ne participent pas non plus du maillage relatif aux conventions locales d'éducation artistique et culturelle (Contrat d'éducation local, Contrat de développement culturel, contrat de ville...). La presse locale ou administrative (journal ou bulletin de mairie) assure pour l'essentiel la communication des archives (50% d'entre elles). Les autres documents de communication sont majoritairement des instruments de recherche (inventaires, guides de recherche : 21,3%) et des plaquettes de présentation des archives (37,5%). Les publications, notamment les catalogues, sont peu importantes (19,8%).

En ce qui concerne la fréquentation, l'exploitation des chiffres fournis a été rendue difficile en raison des estimations parfois imprécises du nombre des lecteurs et des scolaires et notamment de la répartition par catégories des publics. Cependant, sur les totaux exprimés, on observe une baisse significative des visiteurs en 2001, de -36,6% (cf. graphique ci-dessous), suivie d'une nette croissance en 2002 (+ 45,9%), toutefois cette remontée de la fréquentation est atténuée par un taux négatif de croissance générale (-7,4% par rapport à la fréquentation de 2000).



2- Les besoins exprimés par les archives sans services éducatifs

On observe que 40,4% de ces archives souhaitent soit avoir un service éducatif, soit développer des actions vers des catégories de scolaires spécifiques (secondaire, enseignement professionnel). Plus précisément, elles préconisent, avec des moyens adéquats en personnels et en outils de communication et de diffusion, de travailler en lien avec des établissements scolaires, d'établir des partenariats avec d'autres structures culturelles locales ou les collectivités locales, notamment dans le cadre des Journées du patrimoine. Certaines réalisent déjà des ateliers tournés autour de produits multimédia, ou autour du patrimoine historique de la ville ou du territoire. Dans l'ensemble, c'est l'initiation des jeunes aux pratiques archivistiques et à l'histoire de leur ville et de leurs ascendants qui prédomine. Il s'agit, pour les responsables archivistes, de répondre à la fois aux missions qui leurs sont propres et aux attentes non formulées des jeunes publics mais souvent réelles. Les archives sont aussi soucieuses à ce que cette offre soit faite avec un accompagnement effectif et volontaire des acteurs de l'Education nationale (inspecteurs, enseignants).

Conclusion :

Le premier constat de cette enquête est l'insuffisance de la présence des enseignants (soit à titre d'heures de décharge, soit à titre d'heures supplémentaires) dans les services éducatifs des Archives départementales, si nous nous en tenons aux chiffres fournis par 66 départements, soit les 2/3 des archives départementales. Pour mémoire, le total des enseignants employés dans les services éducatifs des archives départementales en 1999/2000 (rapport d'activités 2000 de la Direction des archives de France), était de 158 pour 100 archives, soit une moyenne de 1,58 enseignant par service éducatif, tandis que le total des heures de décharge et des heures supplémentaires accordées était de 602 heures, soit 4 heures et 20 minutes par enseignant. En comparaison, les 52 enseignants comptabilisés dans les 66 archives traitées dans l'enquête totalisent 263 heures et 20 minutes, soit 5 heures par enseignant. Cependant, ce nombre d'heures est pondéré par le fait que 27 archives départementales ne disposent pas d'enseignant dans leurs services éducatifs. En conséquence, on observe qu'il y a 40% d'effectifs enseignants en moins dans les archives départementales. En revanche, cette carence est compensée par une mise à disposition plus importante d'agents des archives dans les services éducatifs puisque l'enquête comptabilise 165 agents pour 66 archives, alors qu'en 1999/2000, les services éducatifs comptaient 156 agents pour 100 archives.

Le constat est similaire, voire plus marqué, pour les archives communales disposant d'un service éducatif. Pour mémoire, quinze archives communales disposaient d'un professeur en 1999, totalisant 46 heures hebdomadaires. Les 38 archives communales traitées dans l'enquête ne disposent que de 5 professeurs pour un total d'heures hebdomadaires de 9 heures et 45 minutes. Il y a donc 66% d'effectifs enseignants en moins dans les archives communales disposant de services éducatifs et environ 37 heures de moins qu'en 1999. Là également, cette insuffisance du personnel enseignant est pondérée par la présence de 83 agents d'archives effectuant à temps partiel des tâches au sein du service éducatif.

A l'évidence, il y a une érosion des effectifs enseignants des services éducatifs, dans les archives départementales et communales, qui se traduit par un essoufflement relatif de l'activité éducative et culturelle. Cette appréciation doit être cependant modérée si on tient compte des efforts consentis par les professeurs hors du service éducatif et, de ce fait, non mesurés dans l'enquête, pour concevoir les dossiers pédagogiques et préparer les interventions en milieu scolaire. Elle doit être également modérée du fait de l'implication des agents qui se substituent à l'enseignant pour mener une action éducative en direction des jeunes.

Sur le fonctionnement des services, on peut se féliciter des efforts consentis par les archives pour les rendre accessibles aux personnes handicapées (83,3% des AD et 65,7% des AC). Cependant la moitié seulement des services disposent d'espaces réservés aux expositions (+ de 50%), encore faut-il relativiser ce chiffre car une grande partie des espaces sont situés dans les halls d'archives départementales ou les halls de mairies et les salles de lecture. De même, pour les surfaces réservées pour l'action culturelle ou le service éducatif (bureau, atelier...), à peine plus de la moitié des services interrogés en dispose, et là aussi les surfaces se confondent avec les espaces d'action culturelle (auditorium, salle de réunion...) ou les salles de lecture.

L'offre culturelle générale est essentiellement concentrée sur les expositions temporaires ou itinérantes (74,2% des AD et 76,3% des AC) et les visites « portes ouvertes » (60,6% des AD et 76,3% des AC). L'accueil des étudiants reste important (87,8% des AD et 78,9% des AC) mais les prestations offertes se limitent à l'initiation aux pratiques archivistiques (54,5% des AD et 52,6% des AC) et très peu de stages entrent dans le cadre d'une convention avec l'université.

Si l'on excepte l'offre « classique » faite en direction des publics habituels des archives, généalogistes amateurs ou avertis, chercheurs historiens, membres d'associations ou de sociétés savantes, et plus généralement un public qui se situe dans la tranche des 3^e âge, on observe qu'aucune action – ou très peu – n'est engagée vers les publics spécifiques (jeunes en difficulté, publics en milieu carcéral, milieu issu de l'immigration, publics handicapés et jeunes en hôpital de jour, etc.) et encore moins vers des professionnels ou des institutions de recherche travaillant sur l'histoire ou les sciences historiques (milieu universitaire, laboratoires de recherche, institut d'histoire, etc.).

L'offre aux scolaires est au cœur des activités des services éducatifs. Ainsi, pour les archives départementales, 80,3% des services assurent des ateliers, 63,6% d'entre eux proposent des visites conférences et, plus généralement, 80,3% ont des actions de formation en direction des enseignants (mais peu de convention avec les IUFM : 18%). Plus de la moitié des services (60,6%) souhaitent développer des projets éducatifs ou des actions avec un enseignant. Pour les archives communales, les proportions sont moindres mais on observe le même classement par importance des offres culturelles : 60,5% des services proposent des ateliers, 57,8% d'entre eux assurent des visites conférences et 47,3% ont des actions de formation pour les enseignants (en majorité, une initiation aux archives). Plus de la moitié également veulent développer leur offre pédagogique (65,7%) et consolider les effectifs.

En définitive, l'offre aux scolaires reste une constante mais elle souffre du manque de moyens matériels et humains, même si on observe des actions remarquables mettant en œuvre des initiatives nouvelles transversales et transdisciplinaires, construites à partir de partenariats locaux ou inscrites dans des conventions d'éducation artistiques et culturelles, dans des conventions de développement culturel ou dans des contrats de ville. A titre d'exemple, on peut citer les expériences suivantes :

- Réalisation du CD-Rom "Racontez-nous la Seine" avec sept classes de CM2 des villes de Clichy, Colombes, et Genevilliers, dans le cadre d'un partenariat entre les institutrices de ces classes et des archivistes municipaux.

- Réalisation de deux expositions dans le cadre d'une villa des Arts avec le service des Archives municipales de Fécamp, Millénaire de l'Abbaye de Fécamp, Carte blanche à un vidéaste, Carte blanche à une photographe, Anne DEGUELLE, exposition-installation sur la mémoire ouvrière de la Bénédictine et Marcel DUCHAMP.

- Aux archives de Lyon, l'étude et la conception d'un atelier d'héraldique avec un logiciel de création de blasons est prévue pour l'année scolaire 2004/2005. Dans le cadre de la refonte du site internet, des rubriques adaptées aux enfants seront créées.

- Aux archives de Noisy-le-Sec, un atelier est réalisé avec un artiste de la Galerie de Noisy-le-Sec sur la perception de la ville à partir du cadastre et des divers plans de la ville à différentes époques. Les publics visés sont des lycéens de la ville.

- Un projet pédagogique en collaboration avec les archives communales de la Seine-Saint-Denis, à l'initiative de la DRAC, sur l'urbanisme après la Seconde guerre mondiale (ville de Saint-Ouen).

- Actions éducatives autour du port de Saint-Malo : lecture de l'histoire du site portuaire par les archéologues, des bibliothécaires, le conservateur du musée, les archives et le port moderne.

- « Ecoutez les archives », de la recherche historique à la restitution orale avec des acteurs professionnels, un spectacle organisé par les archives départementales des Alpes de Haute-Provence.

- Dans le ce cadre du développement du site Internet, le service éducatif des archives départementales du Lot-et-Garonne met en place une rubrique où sont peu à peu intégrées les mallettes pédagogiques et les journaux du service éducatif. Des actions avec le service du patrimoine culturel du Conseil général et l'Office départemental d'action culturelle sont prévues pour la réalisation de mallettes (notamment sur le XVIII^e siècle). Enfin, dans le cadre des actions d'éducation artistique et culturelle, l'opération « adopter son patrimoine » est lancée avec l'Inspection académique et les autres services culturels du département.

- Les archives du Morbihan mettent en ligne des dossiers pédagogiques sur le site Internet du Rectorat, notamment des documents d'archives illustrant le programme d'histoire scolaire.

- Un projet inter-sites avec le musée départemental, le service archéologique de Beauvais et l'action culturelle de l'Inspection académique est lancé par les archives de l'Oise. Il s'agit de la création d'1 CD-Rom avec des classes à PAC, et sa probable mise en ligne sur Internet.

On peut signaler aussi un projet de travail avec une artiste plasticienne sur l'écriture aux archives de Romans-sur-Isère.

Une autre initiative remarquable est à mentionner, c'est le projet de service éducatif des archives de Lyon rédigé en prévision du projet architectural des archives municipales. Le document présenté par Tristan Vuillet, assistant de conservation chargé du service éducatif, est un modèle idéal de projet de service culturel et pédagogique. En effet, à partir d'un état des lieux qui inscrit les archives dans leur contexte territorial, social et culturel, le projet définit des objectifs d'actions et de publics, dont notamment des publics spécifiques (petite enfance, personnes âgées, handicapés ou en milieu carcéral) et plus globalement dans le cadre de la politique de la ville. Le projet mise ses efforts sur un partenariat exemplaire avec les acteurs locaux de la culture et de l'éducation nationale, les acteurs scientifiques (université, centres de recherche et SRI), ainsi qu'avec des entreprises publiques (SNCF et Poste) et des associations. L'identification des publics et des partenaires permet d'établir une typologie des activités qui seront mises en œuvre, accompagnée d'un véritable calendrier prévisionnel sur 4 ans. Pour consolider l'acquit des actions, des outils de pilotage sont conçus : un bilan quantitatif d'activité annuel et une grille d'analyse qualitative des ateliers scolaires.

Dans le domaine des nouvelles technologies et du multimédia, il faut indiquer l'effort considérable des services d'archives pour, notamment, communiquer et diffuser leurs activités. 59 sites d'archives départementales, la plupart liée aux sites des Conseils généraux, et 56 sites d'archives municipales, présentent la diversité de leurs activités et de leurs productions, ainsi que, pour ceux qui disposent d'un service éducatif, les activités pédagogiques, les expositions et les dossiers électroniques pédagogiques. Certains de ces sites (archives municipales de Marseille, de Nice, de Toulouse, archives départementales du Nord, de la Vienne, de la Haute-Savoie...) vont jusqu'à mettre en ligne des expositions virtuelles, des parcours interactifs, des animations pédagogiques interactives.

Les études d'évaluation des publics sont embryonnaires, compte tenu notamment des manques de moyens pour les réaliser et surtout de l'inexistence des instruments de mesure de la fréquentation des archives. On peut observer toutefois une courbe de fréquentation en baisse pour les archives départementales sur les années 2000, 2001 et 2002, toutes catégories de publics confondues, avec cependant une augmentation conséquente des publics scolaires. En revanche, on peut constater une remontée importante (près du double) de la fréquentation des visiteurs des archives communales disposant de services éducatifs.

Les autres archives communales se signalent également par une légère reprise de la fréquentation mais qui reste en deçà des chiffres de 2000.

Les données obtenues dans l'enquête de 1989 et les observations ultérieures faites sur l'état des services éducatifs font déjà part d'une relative inertie, voire stagnation de ces derniers. Etaient évoqués, le manque de moyens, l'inadéquation avec les programmes scolaires, un certain désintérêt des tutelles (les collectivités territoriales), l'éloignement avec les dispositifs déconcentrés mis en place par les DRAC et les rectorats, bref, autant de difficultés qui posent la question de la transformation de ces services afin d'assurer la pérennité de leur existence et de répondre aux attentes d'une société, elle-même en mutation, devenue très sensible au domaine de la mémoire, à l'identité et à la citoyenneté. Les deux voies possibles d'évolution, dans cette optique évoquée, portaient sur la relation essentielle des archives avec le ministère de l'Education nationale et sur l'élargissement des missions originelles des services éducatifs.

La problématique qui se dégage aujourd'hui sur les enjeux de l'action culturelle et pédagogique dans les archives, c'est que les services éducatifs, malgré leur action fondamentale pour la mise en place de la politique d'action culturelle, doivent s'interroger sur ces nécessaires évolutions.

A ce titre, la Direction des archives de France propose quelques pistes d'orientation ou de réflexion sur les solutions possibles d'évolution :

- Sur l'encadrement des services éducatifs : les réformes entamées par l'Education nationale et, notamment, la reprise en main de la gestion des enseignants qui se caractérise par la réduction des mises à disposition et des décharges d'heures et des heures supplémentaires, mettent en avant la question du statut des personnels d'encadrement des services éducatifs. Doit-on continuer à bénéficier du concours des enseignants ou doit-on employer des « médiateurs » ? Faut-il privilégier des personnels spécialisés alliant connaissance de l'archivistique et pratique de l'action pédagogique et culturelle (médiateurs culturels) comme l'ont envisagé les musées (filière des attachés de conservation) ? L'enquête a révélé la qualité des initiatives prises par des agents des archives, en l'absence de professeurs, afin de développer des projets d'action culturelle et pédagogique. Des attachés de conservation, des assistants qualifiés du patrimoine, des chargés d'études documentaires, des emplois-jeunes aussi, ont ainsi montré leur capacité à monter des projets exemplaires ou à concevoir un projet de service éducatif et culturel (cf. exemple de Lyon, projet de Tristan Vuillet, assistant de conservation).

- Le public scolaire : l'enquête a révélé la part faite à l'accueil des primaires dans les archives communales. Les données incomplètes, pour les archives départementales, laissent toutefois exprimer des chiffres supérieurs pour les classes du secondaire. L'enseignement professionnel est présent mais à un moindre degré. La question est de savoir quel est le niveau d'enseignement qu'il faut privilégier. Des inspecteurs de l'Education nationale formulent un souhait : prendre en compte des élèves en cycle terminal des collèges et lycées, sensés être les futurs citoyens.

- Une adaptation aux programmes scolaires : était évoquée dans les rencontres avec l'Education nationale l'inadéquation des actions des services éducatifs avec les programmes scolaires qui ont, entre-temps, évolué. Là aussi, il s'agirait de faire mieux coïncider les actions des archives avec les besoins du système éducatif. Notamment, les nouvelles façons d'utiliser et de faire parler les documents d'archives, via les technologies du multimédia, l'hypertextualité et les supports interactifs (Cd-Rom, DVD, logiciels...) pourraient participer de la construction des savoirs. Il s'agirait également d'ouvrir les thèmes d'intervention aux autres disciplines (géographie, technologie, français, disciplines artistiques...). L'enquête a montré les exemples de projets transdisciplinaires alliant connaissance archivistique,

compétence technologique, littérature et théâtre, musique et cinéma, techniques photographiques, etc.

- Une re-définition des partenariats institutionnels : l'enquête a révélé l'insuffisance des actions menées en partenariat notamment dans le cadre des conventions de développement culturel local et intercommunal et force est de constater l'ignorance ou la méconnaissance des dispositifs existant en matière d'éducation artistique et culturelle locales. Le partenariat Archives et Education doit être en ce sens révisé. La participation de la direction des archives de France au Pôle National de Ressources Archives, CRDP et IUFM de Paris participe de cette re-définition. Une harmonisation des discours au niveau national doit permettre l'intégration des services éducatifs dans les dispositifs déconcentrés, et une association plus volontaire des collectivités territoriales.

A ce titre, la direction des archives de France doit être, en sa qualité de pôle de ressources pour informer sur l'ensemble des actions qui existe en matière d'éducation artistique et culturelle (classes à PAC, ateliers artistiques, classes du patrimoine...) et sur les partenariats engagés dans le cadre des conventions d'éducation artistique et culturelle (CEL, CDC, contrat de ville, etc.), nécessairement relayée en région par les DRAC, via les conseillers archives ou patrimoine et les conseillers éducation, notamment pour accompagner le montage des projets, aussi bien dans leurs objectifs affichés (publics visés, actions projetées) que dans leur financement (subventions DRAC, financements croisés).

Pour inscrire véritablement dans la durée leur avenir, les services éducatifs ont besoin d'être mieux connus et mieux valorisés : d'où le projet envisagé par la direction des archives de France de mettre en ligne un guide des services éducatifs contenant des informations pratiques sur l'identification, les horaires, les équipements, les services et l'offre culturelle et pédagogique des archives (cf. notice descriptive en annexe). Il est envisagé de mettre en ligne ultérieurement des actions réussies de services ayant valeur d'exemplarité ou de modèle à décliner (pour des opérations – pilotes). Un tel inventaire d'actions pilotes ne peut se mettre en place que si la Direction des archives de France s'engage à lancer une enquête, sous forme de questionnaire approfondi et ciblé, vers les archives qui ont impulsé des projets porteurs, avec pour objectif de réaliser un manuel méthodologique à l'usage de tous les services éducatifs.

Pour conclure, il convient d'observer que cette enquête des services éducatifs, quelles qu'aient été les imprécisions ou les incompatibilités de certains items avec la réalité du terrain (des modifications tenant compte de cette réalité y seront apportées), doit être renouvelée non seulement parce qu'elle participe de cet observatoire indispensable de l'activité des archives et de la connaissance des publics, mais qu'elle constitue pour les services eux-mêmes un outil d'évaluation de leurs propres actions. A cet effet, il est envisagé de mettre une nouvelle mouture du questionnaire en ligne, notamment sur l'Intranet du ministère de la culture (Sémaphore) dans les espaces qui seront attribués aux archives et dans lesquels des accès seront donnés à des agents identifiés et sur le site de la Direction des archives de France.

Liste des sigles et abréviations

APF	Association des paralysés de France
AAF	Association des archivistes français
AC	Archives communales
AD	Archives départementales
AG	Assemblée générale
AM	Archives municipales
AMAC	Association des élus à la culture
AP	Agent du patrimoine
AQC	Assistant qualifié de conservation
AQP	Assistant qualifié du patrimoine
BA	Beaux Arts
BD	Base de données
BNSA	Banque numérique du savoir d'Aquitaine
CA	Conseil d'administration
CAOA	Conservation des antiquités et des objets d'art
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CDDP	Centre départemental de documentation pédagogique
CDT	Comité départemental du tourisme
CED	Chargé d'études documentaires
CEJ	Cadre Emploi-Jeunes
CEL	Comité d'éducation local
CG	Conseil général
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CP	Cours préparatoire
DAAC	Délégation académique à l'action culturelle
DAD	Directeur des archives départementales
DAF	Direction des archives de France
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
EJ	Emploi-jeunes
ETP	Equivalent temps plein
GPV	Grand projet de ville
IDD	Itinéraire de découverte
INP	Institut national du patrimoine
INTD	Institut national des techniques documentaires
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IUT	Institut universitaire de technologie
JP	Journées du Patrimoine
MAD	Mise à disposition
NR	Non renseigné
ONF	Office national des forêts
OT	Office de tourisme
PAC	Classe à projet artistique et culturel
PNR	Parc naturel régional
SE	Service éducatif
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocation multiple
TP	Temps plein, travaux pratiques
TPE	Travaux personnels encadrés
TT	Temps de travail
UFR	Unité de formation et de recherche
ZUP	Zone à urbaniser en priorité